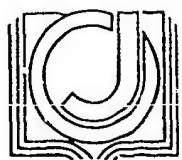


0242-6765
Samedi 4 novembre 1989

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(58^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du vendredi 3 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).**
- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4547).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement supérieur (suite)

- M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- MM. Jean-Pierre Foucher,
Francis Saint-Ellier,
Roland Carraz,
Georges Hage,
M^{me} Nicole Catala.
- M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.
- Réponses de M. le ministre d'Etat et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de MM. Bruno Durieux, Jean-Pierre Foucher, François d'Aubert, Marc Laffineur, Didier Chouat, Jacques Guyard, Bernard Derosier, Bruno Bourg-Broc, Mme Nicole Catala, MM. Jacques Brunhes, Jean-Christophe Cambadélis, Marc Dolez, Dominique Gambier, Eric Raoult, Guy Lordinot.

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

ÉTAT B

Titre III. - Adoption (p. 4570)

Titre IV. - Adoption par scrutin (p. 4570)

ÉTAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4570)

Après l'article 71 (p. 4571)

Amendement n° 56 de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur pour avis, Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, le ministre d'Etat. - Réserve.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat (p. 4571).**
3. **Ordre du jour (p. 4571).**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement supérieur (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, concernant l'enseignement supérieur.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu le rapporteur spécial de la commission des finances.

La parole est à M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le budget de l'enseignement supérieur pour 1990 que vous nous présentez, deuxième étape de votre action, confirme le redressement quantitatif opéré dans le budget de 1989.

Si l'on compare les budgets de 1989 et 1990 aux deux précédents, ceux de 1987 et 1988, avec comme référence celui de 1986, qui s'élevait à 21 milliards de francs, on constate des augmentations cumulées de 1,8 milliard de francs entre 1986 et 1988, de 4,7 milliards de francs depuis votre arrivée et de 2,4 milliards de francs en 1990. Le budget s'élevait en 1987 à 21,7 milliards de francs, plus 3,1 p. 100, en 1988 à 22,8 milliards, plus 5,4 p. 100, en 1989 à 25,1 milliards, plus 10 p. 100, et en 1990 il atteindra 27,46 milliards de francs, soit une hausse de 9,5 p. 100.

Ces chiffres montrent clairement l'effort accompli sous votre égide.

Pour la deuxième année consécutive, les créations de postes d'enseignant sont importantes : 1 100 au budget pour 1990. S'y ajoutent 244 créations d'emplois de non-enseignant. Il y a là un renversement de tendance significatif puisque, au cours des années qui ont précédé votre arrivée, il y avait eu, rigueur oblige des suppressions massives de postes d'A.T.O.S.

Monsieur le ministre d'Etat, il vous faut aller vite dans ce vaste chantier de rénovation et de modernisation que vous avez entrepris dès juin 1988. Il vous a certes fallu parer au plus pressé lors des rentrées universitaires de 1989 et 1990,

mais il convient également de lancer méthodiquement et de façon pragmatique les actions à long terme en tenant compte des moyens mis à disposition.

Anti-démagogique, telle est la caractéristique de la méthode que vous avez choisie, et nous l'approuvons. Il est intéressant d'étudier la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital. L'augmentation des autorisations de programme est très significative : elles passent de 2,5 à 3,05 milliards de francs, soit une hausse de 21,8 p. 100. Mais il faut noter l'incertitude concernant les crédits de paiement dont l'augmentation est fort modeste : 2,3 p. 100.

On doit bien sûr prendre en compte les participations futures des collectivités territoriales, mais on peut toutefois craindre la lenteur des délais comparée à la pression croissante des effectifs d'étudiants, d'où, me semble-t-il, la nécessité, mais je me répète, de convaincre le ministre des finances d'assouplir quelque peu la maîtrise d'ouvrage, en permettant notamment la récupération de la T.V.A. pour la partie investie par les collectivités, comme le propose la commission des affaires culturelles.

Il y aurait, dans le cas contraire, contradiction entre la volonté de donner davantage d'autonomie aux universités avec la possibilité désormais acquise, en vertu de l'article 17 de la loi d'orientation, de la maîtrise d'ouvrage, et le maintien dans un état de dépendance des partenaires incontournables que sont les régions, les départements, les collectivités locales en matière de développement des constructions universitaires.

S'agissant de l'accueil des étudiants, le défi que vous avez à relever est suffisamment difficile pour que l'on ne s'encombre pas d'un tel obstacle qui ferait à coup sûr renâcler ces partenaires.

La lecture des dépenses ordinaires traduit l'importance de l'effort en matière de crédits mis à disposition des établissements du supérieur. Les subventions de fonctionnement des établissements augmentent de 11,2 p. 100 passant de 1,6 à 1,79 milliard de francs. Les crédits consacrés aux personnels sont en forte hausse. Une telle augmentation correspond notamment à la revalorisation de la condition enseignante.

Les crédits d'aide sociale croissent, eux aussi de 11,5 p. 100, soit plus de 13,2 p. 100 pour les crédits de bourse dont le montant passe de 2,8 à 3,16 milliards de francs, plus 7,5 p. 100 pour les œuvres universitaires. En 1989, 1 500 logements ont été construits et la dotation pour 1990 doit permettre d'accroître l'effort de construction en portant le nombre à 2 000. Mais ce n'est pas à l'échelle du problème car il faudrait, pour répondre à la demande, atteindre un rythme annuel de 10 000 logements.

Pour revenir aux bourses, il faut noter que le nombre des bénéficiaires - 239 000 - sera plus important et que l'augmentation effective du montant sera de 6 p. 100. Je bornerai là mon propos à ce sujet, enregistrant avec satisfaction l'annonce que vous avez faite à Montpellier récemment. Vous avez dit en effet :

« J'entends lancer un grand programme de développement qui porte sur l'amélioration profonde du système des bourses, sur un système d'aide aux étudiants sous forme de prêts, que je serai conduit à proposer très bientôt, sur un programme de construction de logements d'étudiants et de restaurants universitaires. Ce plan diversifié devrait associer étroitement l'Etat, les collectivités locales et des entreprises. » Vous ajoutez : « Ce plan pourrait conduire à l'élaboration d'une charte cadre du statut social de l'étudiant. »

Voilà une piste de travail ambitieuse et novatrice qui recueillera, à coup sûr, l'approbation du milieu étudiant, mais également de l'ensemble de la communauté universitaire et des familles intéressées.

Un chapitre du budget mérite qu'on s'y arrête un instant, c'est celui de la recherche universitaire. L'ensemble des crédits, dépenses ordinaires et autorisations de programme, croît de 4,9 p. 100, passant de 1,72 à 1,8 milliard de francs. Quant aux crédits de paiement, ils régressent de 1,7 à 1,57 milliard de francs.

Certes, tous les crédits du budget de 1989 n'ont pas été consommés et vous ne pouvez la même année donner la même priorité à tous les chapitres. Mais il sera nécessaire de considérer ce chapitre de la recherche comme prioritaire dans le budget de 1991. Il est en effet, essentiel de la vivifier et de la dynamiser. Une croissance à deux chiffres, au-delà de 10 p. 100, serait une bonne chose.

Outre votre volonté, clairement manifestée lors de votre audition devant notre commission, j'ai pu déceler plusieurs signes indiquant quelle voie vous vouliez tracer en matière de recherche. La création de la nouvelle direction de la recherche et des études, la nomination à la présidence du conseil scientifique du professeur Jean-Marie Lehn, prix Nobel, sont, je crois, des indications très claires.

Au-delà des chiffres déjà cités, ce budget doit permettre de réconcilier la nation avec les enseignants-chercheurs car il traduit la mise en place d'une politique à long terme de restructuration des enseignements universitaires, qui doit conduire à une véritable autonomie des universités. La loi de 1984 enfin appliquée partout, il est désormais possible de conforter méthodiquement l'autonomie des établissements.

Quelques mesures symboliques de ce budget éclairent l'esprit novateur de votre action. La situation des universitaires chargés de la présidence d'une université ou de la direction d'une unité interne est singulièrement améliorée par l'institution en leur faveur d'indemnités. Pour les premiers, celles-ci seront de 48 000 francs par an ; pour les seconds, elles seront comprises entre 10 000 et 15 000 francs par an.

Lors de cet automne 1989 seront également signés les contrats d'établissements quadriennaux pour les académies d'Amiens, Lille, Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Antilles-Guyane, Corse, Réunion, Pacifique, contrats incluant les projets pédagogiques applicables dès l'année universitaire 1990-1991.

Votre budget est aussi la traduction d'un plan ambitieux destiné à attirer les meilleurs vers l'enseignement supérieur. Le plan de revalorisation de la condition des enseignants-chercheurs qui s'étale sur quatre ans comprend des mesures statutaires très diversifiées allant d'améliorations indiciaires à des transformations d'emplois, à des promotions destinées à débloquer les carrières en passant par la création de nouvelles classes. L'amélioration des débuts de carrière des maîtres de conférence concerne 8 000 emplois.

J'avais attiré votre attention l'an dernier sur la nécessité de mieux prendre en compte les activités pédagogiques des enseignants-chercheurs. En instituant, dès 1990, le contrat pédagogique - 34,9 millions de francs y sont consacrés dans le budget avec comme perspective un régime de croisière de 90 millions de francs par an - vous répondez clairement à cette demande. De même, le contrat d'encadrement doctoral est novateur : 1 250 contrats dès cette rentrée, un budget de 39 milliards de francs avec une perspective de 5 000 contrats en quatre ans pour un montant total de 125 millions de francs.

Par ailleurs, il faut noter qu'après de longues années de débat, une solution est trouvée au problème lancinant des vacataires. C'est la situation d'un bon millier de laissés-pour-compte qui pourtant accomplissent la même tâche que les autres enseignants-chercheurs qui sera réglée au cours des exercices 1990 et 1991.

Par contre, le problème des coopérants demeure entier et, comme je l'avais fait l'an dernier pour les vacataires, je vous livrerai franchement mon opinion.

Je ne comprends pas pourquoi, lors du recrutement d'enseignants appelés à l'étranger pour les besoins de notre pays par le Quai d'Orsay ou le ministère de la coopération, le ministère de l'éducation nationale n'est pas consulté alors qu'on lui demande à leur retour, quatre ou huit ans plus tard, d'assumer leur reclassement. Il y a donc un dysfonc-

tionnement du Gouvernement qui n'est pas de votre fait mais qui ne me semble pas de l'intérêt du pays, ni de celui des coopérants.

Je veux mettre l'accent sur un autre point positif qui est d'importance. Il s'agit d'une mesure prise conjointement par votre ministère et celui de la recherche afin d'inciter les jeunes de talent à devenir enseignant-chercheur. La formule des allocataires-moniteurs et des normaux allocataires-moniteurs dont les crédits sont augmentés cette année est excellente. Entre 1988 et 1991, ces crédits auront été multipliés par 6.

A ce propos, mettons en quelque sorte la pendule à l'heure concernant le prétendu manque chronique de candidats, selon le discours tenu par certains qui vous « veulent du bien ». En réalité, 4 000 emplois ont été publiés cette année pour 12 000 candidats. A la rentrée, seulement 250 de ces emplois n'étaient pas pourvus.

Ces points que je viens de mettre en évidence témoignent bien de votre volonté d'assumer un avenir ouvert aux enseignants-chercheurs.

Je voudrais maintenant - ce sera mon troisième point - parler de l'effort d'équipement de l'enseignement supérieur : plus 548 millions en autorisations de programmes, soit une augmentation de 21,8 p. 100, je l'ai déjà souligné. Cela confirme votre choix d'accroître les capacités d'accueil, notamment dans le premier cycle - plus 60 p. 100 d'autorisations de programme - d'augmenter sensiblement les crédits d'équipement matériel, qui connaissent une hausse de 33 p. 100 en autorisations de programme.

J'insisterai encore sur un point révélateur du changement : les bibliothèques universitaires. Les budgets de 1989 et de 1990 auront permis une requalification importante des personnels. Après de longues années grises, mises en évidence par le rapport de M. Pierre Miquel, les recommandations contenues dans ce rapport, telles que l'ouverture d'une enveloppe de crédits de fonctionnement de 600 millions de francs d'ici à 1993, la création de 1 500 emplois d'ici à 1995 et la construction de 370 000 mètres carrés d'ici à 1998 ont déjà reçu un bon début d'application.

Les crédits d'urgence votés dès juin 1988, soit 50 millions de francs, ont été consolidés dans le budget de 1989. Le projet de budget pour 1990 présente 45 millions de francs de mesures nouvelles et crée 78 emplois. Il s'agit là de la mise en œuvre d'une action de longue haleine, qu'il faudra encore consolider dès le budget de 1991.

A ce point de mon propos, je peux dire qu'il s'agit là d'un bon budget. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, l'avez qualifié devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de budget d'étape qui s'inscrit dans une action continue, avec des priorités en 1990 qui ne seront pas obligatoirement celles du budget de 1991. Mais je me dois de vous faire part de certaines de mes interrogations, et notamment d'une concernant les étudiants et leur famille.

L'accès égalitaire des étudiants à l'enseignement supérieur est l'une de vos préoccupations essentielles. Pourtant, depuis plusieurs années, à l'inégalité due au milieu social s'en ajoute une deuxième, liée au lieu géographique d'habitation.

M. Didier Chouat. Tout à fait !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Selon que l'on habite une ville universitaire ou que le lieu de résidence est distant de 150 kilomètres, deux conditions différentes sont faites aux familles du point de vue des coûts.

M. Didier Chouat. C'est exact !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Le coût mensuel - études, restauration, hébergement, déplacements - est, pour l'étudiant extérieur, voisin de 2 800 à 3 200 francs, soit de 1 000 à 1 400 francs de plus que pour le citadin. Il y a là un préjudice financier et une inégalité de fait qui se manifeste par des taux d'échec plus forts, notamment en première année de DEUG.

Vous l'avez bien perçu en préconisant la création d'antennes délocalisées de premier cycle dépendant des universités mères. Il est bien évident que ces antennes ne doivent pas se créer selon un développement anarchique et il vous faut, comme ministre, concilier le tout, à savoir la nécessaire autonomie des universités en même temps que les besoins de la nation, la qualité de la formation et l'intérêt des étudiants et de leur famille. Cela peut se résumer par une formule : le plus d'étudiants possible, du meilleur niveau possible.

Aussi est-il de mon devoir d'attirer votre attention sur les intentions malthusiennes de certaines universités dont le « non-dit » est que rien d'important ne peut se faire hors des murs trop étroits des capitales régionales et qu'il faut sélectionner. Alors que les capacités d'accueil des universités sont dépassées et que la réalité est connue - l'augmentation des effectifs à la rentrée de 1989 était de 9 p. 100 - il convient de ne pas remettre en cause le principe fondamental de l'égalité d'accès pour tous à l'enseignement supérieur. Il y a une impérieuse nécessité d'ouvrir des premiers cycles de façon cohérente, tenant compte des populations étudiantes et de la demande de la nation.

Pour prendre un exemple, celui de la Bretagne, il serait dommageable que l'autonomie d'une université de sciences implique de fait la non-autonomie d'une autre et la non-prise en compte des besoins, pourtant reconnus, de partenaires institutionnels raisonnables.

Certes, il faut pouvoir concilier qualité et quantité. Mais la première nécessité des moyens d'accueil cohérents et convenables. Or la volonté des villes moyennes candidates est à même de favoriser cette qualité de l'accueil qui a trop souvent fait défaut.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Une autre de mes interrogations a trait à l'enseignement technologique supérieur car, outre l'afflux des étudiants en premiers cycles d'université, nous savons qu'il faudra répondre à la forte demande d'entrées en I.U.T., classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs. D'ici à 1993, tous premiers cycles confondus, il faudra accueillir au moins 250 000 étudiants supplémentaires avec, évidemment, de fortes répercussions sur le second cycle.

Au titre de la rentrée universitaire de 1989, douze départements ont été créés. Une douzaine d'autres sont prévus pour la rentrée 1990, selon les termes des contrats Etat-région.

Il fut, à un certain moment, question d'institutionnaliser une troisième année pour l'enseignement technologique. Cette hypothèse semble à ce jour abandonnée, sauf dans le cadre d'un partenariat extérieur. A ma question sur ce sujet, vous répondez, monsieur le ministre : « La réflexion s'oriente plutôt, en fonction des propositions élaborées par le groupe de travail présidé par M. Descomps, vers la création d'un nouveau profil " d'ingénieur plus ancré dans la technique " que le profil actuel et à la formation duquel les I.U.T. pourraient être amenés à collaborer. »

Vous serait-il possible de préciser où en est votre réflexion à ce jour concernant les ingénieurs - 14 000 formés en 1988, c'est-à-dire deux fois moins qu'en R.F.A. et dont à peine 60 p. 100 choisissent ensuite effectivement des postes d'ingénieurs ? Il y a là un difficile problème auquel il vous faudrait trouver réponse.

Ces interrogations posées, je conclus.

Un budget 1990 cohérent, en continuité avec celui de 1989, un budget qui occupe aussi une place importante dans les contrats de Plan Etat-région, 196 nouveaux diplômes créés, dont 28 sections de premier cycle, 27 licences, 35 maîtrises, 66 diplômes d'études approfondies, 40 diplômes d'études supérieures spécialisées, la publication dès janvier 1989 de 4 000 emplois créés ou vacants pour les universités, 12 nouveaux départements d'I.U.T., 169 nouvelles sections de techniciens supérieurs, des créations de DEUG technologiques et de DEUST, la politique de contractualisation entre l'Etat et les universités en marche, la revalorisation des enseignants - chercheurs, la prise en compte des personnels non enseignants, l'ouverture d'une politique novatrice en faveur des étudiants, voilà de nombreuses raisons pour affirmer tranquillement que, quelles qu'en soient les imperfections, le budget de l'enseignement supérieur que vous nous présentez n'a pas eu d'équivalent au cours des vingt dernières années.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Pierre Foucher, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Foucher. Les différentes déclarations que vous avez faites récemment, monsieur le ministre d'Etat, montrent que vous analysez fort bien la situation des univer-

sitaires, des étudiants et des universités. Vous avez pris en compte les limites, les disparités et les raisons du malaise universitaire.

Nous craignons cependant que le budget que vous nous proposez aujourd'hui ne soit pas, malgré tous vos efforts, assez tourné vers l'avenir, notamment vers l'avenir immédiat.

En effet, l'université française, depuis déjà deux ans, et pour de nombreuses années encore, est confrontée à une forte augmentation du nombre des étudiants de premier cycle. Dans quatre ans, par exemple, il y aura 200 000 jeunes de plus en premier cycle. Pensez-vous que les mesures prises aujourd'hui permettront de les accueillir dans des conditions moins périlleuses que celles que l'on connaît actuellement ? Pensez-vous que les universités, dans leur structure actuelle, puissent leur donner la formation correspondant à leurs capacités et aux besoins du pays ?

Il faut reconnaître aussi que tous ces bacheliers ne sont pas forcément aptes à suivre des études de longue durée. La France a besoin de techniciens ayant, comme il se doit, une bonne formation technologique. Le premier cycle doit, à notre avis, permettre soit la délivrance de diplômes professionnels obtenus en trois ans, avec une formation générale et une formation professionnelle correspondant au niveau « bac + 3 » des autres pays d'Europe pour les diplômes professionnels, soit l'accès à des études longues, licence et maîtrise.

Bien entendu, il faudrait élaborer des passerelles entre ces deux types de premier cycle.

Pour nous, les questions qui se posent aujourd'hui sont les suivantes. Que doit-on faire pour les étudiants ? Comment peut-on les accueillir ? Comment peut-on les encadrer ?

Vous proposez un début de réponse, monsieur le ministre d'Etat, aux deux dernières questions, mais pouvez-vous nous dire votre position sur la première et votre sentiment sur les DEUG technologiques qui pourraient, d'ailleurs, être regroupés autour de trois ou quatre disciplines ? Il importe, en effet, d'augmenter les capacités d'accueil de l'enseignement technologique court, de façon à ne plus voir les filières longues encombrées par des étudiants n'ayant pas le niveau suffisant.

Une autre question peut alors aussi se poser : les enseignants du supérieur sont-ils en mesure d'assurer cet enseignement préprofessionnel ? Je précise que ce n'est pas leur capacité qui est en cause, mais la formation qu'ils ont acquise en ce domaine.

Permettez-moi maintenant d'aborder un second point qui est également pour nous source d'inquiétude.

Il nous semble, en effet, qu'il existe une contradiction dans les propositions que vous nous faites. Vous manifestez la volonté de ramener les universitaires vers l'Université ; or, les crédits de paiement en matière de recherche, qui sont nécessaires à la réalisation complète de leur tâche, sont diminués de 7,5 p. 100.

Certes, un effort est fait pour la revalorisation de la condition enseignante et pour la reconstitution du vivier de futurs universitaires. Mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que la création de 10 000 contrats pédagogiques risque, à terme, de couper bon nombre d'universitaires de la recherche ? Ne craignez-vous pas que 5 000 contrats d'encadrement doctoral et de recherche pour quatre ans, soit 1 250 par an, c'est-à-dire en moyenne seize par université et par an, soient nettement insuffisants ? Il est évident que tous ceux qui méritent l'attribution de ces contrats ne pourront en bénéficier. Ce point est important. Pouvez-vous nous rassurer, car nous risquons de voir se démobiliser nos meilleurs enseignants-chercheurs ?

Une autre de nos préoccupations concerne les bourses d'enseignement supérieur. Elles sont revalorisées de 6 p. 100. Leur nombre est augmenté, et nous constatons que depuis cinq ans, les crédits de bourses ont presque doublé, passant de 1,65 milliard de francs en 1985 à 3,14 milliards cette année. Pouvons-nous espérer qu'un aussi fort taux de croissance puisse être pérennisé dans l'avenir ? Nous ne le croyons pas, car le coût financier inflationniste ne pourra plus être supporté par l'Etat.

Aussi, pouvez-vous nous donner, monsieur le ministre d'Etat, votre point de vue sur le développement d'un système de prêt aux étudiants de deuxième et troisième cycles, en complément ou en substitution de celui des bourses ? Ces

étudiants sont plus à même que ceux du premier cycle de définir leur avenir professionnel et sont, pour beaucoup, prêts à assumer cette responsabilité qui les mobilisera.

J'aborderai un dernier point avant de conclure. La procédure de première inscription en faculté peut être qualifiée d'archaïque, voire de scandaleuse. Elle donne des universités une image déplorable. Il faut, en effet, attendre les résultats du baccalauréat pour réaliser cette inscription. Ne peut-on envisager une procédure de préinscription, s'étalant sur plusieurs mois avant l'examen, qui donnerait à une grande partie des futurs étudiants l'assurance d'être retenus dans un établissement dès qu'ils seront reçus au baccalauréat ?

A toutes ces questions, nous attendons des réponses précises et des engagements nets et clairs.

Préoccupé essentiellement par les problèmes liés au premier cycle, le groupe U.D.C. déposera une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'accueil à l'Université des étudiants en premier cycle d'études post-baccalauréat, afin de dégager clairement les orientations qu'il faut suivre pour donner à l'université française les moyens de former efficacement les jeunes à la vie professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, pour dix minutes.

M. Francis Saint-Ellier. Le projet de budget de l'enseignement supérieur que vous venez présenter devant notre assemblée, monsieur le ministre d'Etat, est un budget un peu en trompe-l'œil.

En effet, avec une augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à l'an passé, et donc quatre points de mieux que le taux moyen d'augmentation des dépenses de l'Etat, on ne peut croire qu'il s'agisse d'un mauvais budget.

Pourtant, il ne fait que traduire les fortes tensions qui secouent déjà depuis plusieurs années les établissements universitaires. Il n'apporte pas de véritable réponse pour l'avenir.

Ces tensions sont dues à la progression des effectifs, à la crise du recrutement du corps professoral, à l'image même de l'Université et à son rôle dans la nation.

La progression des effectifs, d'abord. Depuis trois ans, les effectifs universitaires sont en très forte augmentation. En 1988, le nombre d'étudiants dans nos universités aura progressé de 4,3 p. 100, soit environ 43 000 étudiants supplémentaires. Cette progression se poursuivra sans doute au même rythme durant les cinq années qui viennent, voire s'accélénera, comme cette année. L'augmentation sensible du taux de réussite au baccalauréat des deux dernières sessions, si elle devait se poursuivre, amplifiera d'autant le flux des jeunes admissibles dans les établissements universitaires. Ces chiffres montrent que l'augmentation de votre budget ne fait que suivre l'augmentation des besoins et qu'elle ne permet pas de préparer de manière significative les rattrapages nécessaires.

La crise de recrutement du corps professoral, ensuite. Elle est généralisée à tous les niveaux du système scolaire français, mais elle est d'autant plus sensible dans l'enseignement supérieur que les délais de réponse sont longs. Aujourd'hui, un professeur d'université est âgé en moyenne de cinquante et un ans, un maître de conférence de quarante-cinq ans et un assistant de trente-sept ans. Cela signifie, d'ici à quinze ans, de très nombreux départs en retraite. Or il est clair que le recrutement des assistants dans l'enseignement supérieur, principalement dans les disciplines scientifiques, est à l'étiage. On ne forme pas un professeur d'université digne de ce nom en quelques mois. C'est une formation à long terme, qui peut s'étendre sur des dizaines d'années pour arriver à maturité dans une discipline donnée.

On voit mal comment la politique actuelle, qui ne prend pas la juste mesure de l'ampleur du problème, pourrait inverser la tendance. La mise en place des monitorats d'enseignement supérieur et le renforcement des allocataires de recherche sont des mesures certes positives, mais sont-elles à la hauteur des besoins réels et des ambitions affichées ? Il est temps de prendre conscience du formidable défi qu'il va nous falloir relever.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème financier, même s'il est déterminant, mais aussi d'un problème d'image pour l'Université et du statut du savoir dans notre société.

J'en arrive ici à mon troisième point : quel rôle pour l'Université ?

Nous devons prendre quelques instants, face aux enjeux que nous venons d'évoquer, pour nous interroger. L'Université a en charge dans notre pays trois fonctions éminentes : celle de l'enseignement, conjointement avec les grandes écoles ; celle de la formation des enseignants du secondaire dans de nombreuses matières ; celle de former des chercheurs et donc de préparer l'avenir, qu'elle est quasiment seule à assurer.

Or, en quelques années, le système universitaire français est passé d'un enseignement destiné à la formation des futurs dirigeants et cadres de la nation à un enseignement de masse : en effet, sur une génération de 250 000 bacheliers, 47 p. 100 s'inscrivent à l'Université.

Autant nous croyons que votre budget essaie - seulement en partie - de répondre aux deux premières missions de l'Université, autant nous estimons qu'il néglige gravement la troisième.

Vous affirmez vouloir, à terme, amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. L'objectif est louable, même s'il apparaît un peu utopique en regard du niveau de l'illettrisme en France et des faiblesses en lecture des enfants entrant en classe de sixième.

Est-ce vraiment le rôle de l'Université, dans l'acception actuelle de ce terme, d'accueillir tous ces bacheliers ?

Les taux d'échec au DEUG sont là pour nous apporter la preuve qu'une telle vision mène trop de jeunes tout droit au chômage après deux ans d'université.

C'est une mauvaise idée pour notre jeunesse que de croire cela. C'est une mauvaise idée pour l'Université qui passe ainsi à côté de sa vocation de formation à la recherche. C'est une mauvaise idée pour la France qui en supporte un coût budgétaire non négligeable.

A ce sujet, votre projet de budget est clair : l'enveloppe recherche, en crédits de paiement, diminue de 7,5 p. 100 ; les crédits d'équipement et de matériel scientifique baissent de 20 p. 100 ; les crédits de soutien de programmes, qui constituent les véritables moyens de fonctionnement des laboratoires, régressent de 1,1 p. 100.

Vous montrez clairement, monsieur le ministre d'Etat, à travers vos choix budgétaires, qu'une formation de masse n'est pas compatible avec les exigences d'une recherche de qualité crédible sur la scène internationale. A vouloir courir deux lièvres à la fois, vous n'en attraperez aucun. Le courage politique, c'est de savoir faire des choix.

Nous venons, par exemple, d'apprendre la création pour 1990 d'une filière d'ingénieurs formés hors des grandes écoles. La France manque en effet d'ingénieurs, et l'intention est louable. Mais avez-vous les moyens de votre politique ? Ne risquez-vous pas de former des ingénieurs de seconde classe ? Nous espérons, monsieur le ministre d'Etat, qu'il n'en sera pas ainsi, mais notre inquiétude demeure.

Nous reconnaissons toutefois à votre budget certaines avancées, qui reçoivent cependant un accueil mitigé dans le milieu universitaire.

La volonté de revalorisation de la condition enseignante est incontestable. Pourtant, le système des primes que vous avez décidé ne touchera que 18 000 universitaires sur 35 000 en quatre ans, en les obligeant à un choix artificiel entre les fonctions pédagogiques, administratives et de recherche, qui risque, à terme, de faire éclater le statut de l'enseignant-chercheur. Ce système de primes ne satisfait pas complètement le monde universitaire. Et s'il a le mérite d'introduire une gestion plus souple, il aurait sans doute fallu le coupler avec une revalorisation indiciaire préalable.

La poursuite de la politique de construction dans laquelle les collectivités locales s'impliquent de plus en plus aux côtés de l'Etat dans le cadre des contrats de plan est une bonne chose. Toutefois, il faudra, un jour ou l'autre, remettre à plat, dans le cadre de la décentralisation, le problème du transfert des compétences et des financements entre l'Etat et les collectivités locales. Il faudra, monsieur le ministre d'Etat, que nous menions cette réflexion ensemble.

Nous souhaitons, en conséquence, vous proposer deux axes de réflexion :

Mettre en chantier l'indispensable réforme du premier cycle des études universitaires et enfin aller plus en avant dans l'autonomie des établissements universitaires.

Pourquoi réformer le premier cycle ?

Sur cent étudiants inscrits en première année d'université, trente-trois seulement obtiennent le DEUG, qui sanctionne le premier cycle, et poursuivent leurs études. Entre 20 à 40 p. 100, suivant les filières, se réorientent vers d'autres études ; 27 à 47 p. 100 entrent dans la vie active, si l'on peut dire, puisque, sans véritable formation, ils vont grossir les rangs des demandeurs d'emploi.

Il est donc clair que le premier cycle universitaire a totalement changé de vocation. Il y a encore une vingtaine d'années, le premier cycle n'était pas sanctionné par un véritable diplôme terminal. Il servait uniquement de préformation, de propédeutique aux second et troisième cycles, qui, eux, préparaient aux diplômes donnant accès soit à la recherche, soit directement à un métier.

Or le DEUG, auquel chaque bachelier peut accéder, est devenu en quelques années une sorte de parking, qui joue un véritable rôle de redistribution : les meilleurs vers la suite du cursus universitaire et les autres vers le marché du travail, sans formation véritable.

Confronté à l'importance du nombre des échecs au DEUG suivant les filières, on ne peut que s'interroger.

Faut-il maintenir le DEUG en améliorant son encadrement et sa pédagogie tout en sachant que les choix budgétaires que cette solution entraînerait réduiraient d'autant le volume des crédits pour les autres cycles ?

Faut-il supprimer le DEUG et créer un diplôme terminal de premier cycle permettant l'accès à un emploi ? Cette solution suppose qu'une sélection soit mise en place pour l'entrée dans le second cycle et que ce premier cycle délivre une formation qualifiante.

Faut-il une réforme globale ou adapter le DEUG cas par cas, filière par filière, discipline par discipline ?

Voilà les questions auxquelles nous devons répondre rapidement ! Le premier cycle est devenu une machine à rendement négatif, pour laquelle il ne suffit plus d'injecter des milliards sans souci d'amélioration notable.

Cette indispensable réforme des DEUG pourrait d'ailleurs s'effectuer en même temps que le développement de l'autonomie des universités.

Il nous apparaît que seule l'autonomie pourra permettre le renouveau de l'enseignement supérieur en relation étroite avec l'environnement économique et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

Comment y parvenir ?

Il s'agit de donner aux universités une plus grande liberté dans leur possibilité de financement et dans leur politique éducative. Aussi pourrait-on - il faut avoir le courage de le dire - envisager une fourchette plus large des frais de scolarité, de manière que les universités se dotent de budgets de fonctionnement et d'entretien conséquents.

Cette augmentation des frais d'inscription serait l'occasion d'une amélioration de la politique des bourses, lesquelles sont à l'heure actuelle d'un niveau d'une rare indigence. Il faut savoir que la bourse maximale que peut recevoir un étudiant ne correspond même pas au R.M.I. Il faut donc en revoir non seulement les montants, mais aussi les conditions d'accès, qui sont trop limitatives pour les familles aux revenus modestes.

De même, on pourrait imaginer que les frais de scolarité engagés puissent être déductibles des revenus imposables des parents d'étudiants ou de ceux des étudiants eux-mêmes.

Par ailleurs, cette autonomie suppose la capacité pour les universités de développer leurs propres filières de formation, qui ne délivreraient pas forcément des diplômes nationaux, mais qui reposeraient sur leurs capacités propres à trouver des débouchés sur le marché de l'emploi national ou local. Les accès à certaines filières pourraient faire l'objet d'une sélection particulière à l'entrée sans pour autant ériger la sélection en principe. Cela pourrait donc conduire à une certaine forme de spécialisation des universités. Cela conduira aussi - il ne faut pas se le cacher - à la concurrence entre les établissements universitaires. Nous ne pensons pas, nous, que ce soit une mauvaise chose.

En conclusion, monsieur le ministre, nous reconnaissons les pistes que vous avez esquissées et les efforts entrepris aussi bien envers les enseignants qu'envers les personnels techniques et les personnels de service. Mais nous vous reprochons de vous laisser aller à un certain immobilisme politique et d'obéir à des frilosités syndicales.

Monsieur le ministre, votre budget manque d'un « grand dessein », pour reprendre une expression devenue fameuse. Il ne prend pas, à notre avis, la véritable mesure des enjeux qui nous attendent et ne prépare pas l'avenir avec suffisamment d'ambition.

C'est pourquoi le groupe U.D.F. ne votera pas les crédits que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz, pour vingt minutes.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre d'Etat, à l'heure où vous nous soumettez votre projet de budget 1990 pour l'enseignement supérieur, les députés socialistes se félicitent de voir que les engagements du Président de la République et les vôtres sont tenus.

Un an après l'examen de votre premier budget devant notre assemblée, nous constatons la mise en place d'une politique pour l'enseignement supérieur et de moyens indiscutables qu'il faut vraiment faire exprès de ne pas voir ou de minorer. Et nous voyons bien, au-delà de l'exercice 1990, se dessiner l'université de l'an 2000. Et, monsieur le ministre d'Etat, nous vous en félicitons car la tâche n'est pas facile.

Vous avez su simultanément obtenir des moyens, dégager une méthode, redonner confiance à l'Université, même si, pour autant - et comment pourrait-il en être autrement ? - tous les problèmes ne sont pas aujourd'hui réglés.

Nous apprécions, bien évidemment, l'augmentation massive des crédits - plus de 9 p. 100 -, plus importante encore que pour l'enseignement scolaire. Nous apprécions votre souci de concertation, votre volonté de programmation, de contractualisation, et nous sommes d'une certaine manière - je dis bien d'une certaine manière - aussi sensibles à ces derniers points, qui sont les garants d'une réussite à long terme, qu'au premier, c'est-à-dire l'augmentation des crédits, dont, bien entendu, nous nous réjouissons également.

La concertation vous a permis - par exemple, avec les présidents d'université, avec les personnels, avec les organisations syndicales - d'engager pour les personnels enseignants une politique de recrutement et de revalorisation, qui était nécessaire, qui était attendue, qui s'imposait pour attirer les meilleurs enseignants-chercheurs vers le secteur des enseignements supérieurs et pour retenir ceux qui s'y trouvent. Je constate d'ailleurs que le « bleu » budgétaire reflète fidèlement le relevé de conclusion. Les syndicats d'enseignants me l'ont fait observer et ils sont très satisfaits de voir apparaître *in extenso* les conclusions de vos consultations.

Je constate également que la concertation vous a permis ce qui apparaissait il y a quelque temps encore comme une gageure, l'application généralisée et en douceur de la loi - ce qui est aujourd'hui chose faite.

Nous relevons également l'inscription de votre politique dans une démarche programmée et logique, qui, grâce aux outils nouveaux et nombreux dont vous vous êtes doté - je pense en particulier à l'Observatoire de la vie étudiante, je pense à la réorganisation de votre administration centrale, je pense aux procédures nouvelles que vous avez engagées telles que le schéma national des enseignements universitaires, je pense à un certain nombre de missions qui doivent aboutir à des rapports -, doit vous permettre de mettre en place une politique réfléchie, méthodique et solide.

Enfin, vous avez su engager, tant avec les universités qu'avec les collectivités locales, une contractualisation qui, aujourd'hui, prend corps et permettra demain de répartir l'effort dans la cohérence, l'équilibre et le respect des missions de chaque partenaire.

Bref, après des années d'affaiblissement relatif des moyens, d'incertitude, de trouble, voire de crise - qui a oublié les manifestations de 1986 ? -, l'avenir s'éclaire enfin pour nos enseignements supérieurs. Et nous voyons, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé vous-même à Montpellier récemment, en compagnie de M. le Premier ministre, s'amorcer le renouveau de l'université française.

Voilà de bonnes raisons, monsieur le ministre d'Etat, pour que je vous confirme ce soir le soutien du groupe socialiste, qui, je l'espère, ne limitera pas les contours de votre majorité parlementaire pour ce budget, et je vous confirme ma satisfaction de voir l'Université recevoir des moyens conformes à ses missions et à ses ambitions, qui sont hautes et grandes

puisque l'Université est un lieu de production et de diffusion du savoir et que l'enseignement supérieur, aujourd'hui plus que jamais, constitue une pièce essentielle de la modernisation du pays, de sa capacité à s'affirmer dans la guerre économique mondiale et à devenir un grand outil ouvert, démocratisé et efficace de justice sociale.

Cela étant dit, nous sommes bien obligés, monsieur le ministre, de reconnaître avec vous, car vous êtes le premier à le faire, le décalage entre les immenses efforts réalisés et l'énormité de la tâche qui est devant vous puisqu'il vous faut tout à la fois corriger les retards accumulés et faire face aux besoins nouveaux.

Ces besoins nouveaux, c'est plusieurs centaines de milliers d'étudiants supplémentaires qui devront être accueillis dans les années qui viennent. Il leur faudra trouver en face d'eux des maîtres assez nombreux, des locaux en quantité et en qualité suffisantes, des moyens financiers et matériels satisfaisants pour vivre et pour étudier dans de bonnes conditions.

Il vous faudra tout à la fois améliorer les taux d'encadrement - et je sais les problèmes que cela pose, problèmes qui ne sont pas uniquement financiers, mais qui sont aussi des problèmes de formation et de recrutement -, gérer les rémunérations; et les carrières, rénover les locaux anciens, faire sortir de terre les salles de cours, les amphithéâtres, les laboratoires et les bibliothèques nécessaires, poursuivre la modernisation des enseignements, donner aux universités les capacités nouvelles de gestion nécessaires, compléter la carte universitaire, prendre des initiatives importantes et rapides - vous vous y préparez - pour les étudiants, former les maîtres dont a besoin l'enseignement scolaire. Voilà la tâche qui vous attend!

Ce ne sont pas les travaux d'Hercule. Mais cela y ressemble beaucoup! Et nous devons conjuguer, dans les années qui viennent, votre détermination à un effort financier sans précédent, qui nécessitera sans doute - nous n'y sommes pas hostiles *a priori* - des solutions imaginatives, dès lors que le Premier ministre, lui-même, à Montpellier, exprimait récemment la difficulté qu'aurait l'Etat à dégager dans les années qui viennent la totalité des financements nécessaires, en particulier dans le domaine des financements scolaires, qui devraient absorber, à eux seuls, des sommes très importantes: plus de 26 milliards de francs dans les dix ans qui viennent, selon la commission du Plan.

Ce décalage et la nécessité de redéployer rapidement les moyens nouveaux sont aujourd'hui votre problème principal, ou plus exactement le problème numéro 1, dès lors qu'il s'agit d'adapter les moyens aux besoins - c'est votre politique - et non pas de limiter les besoins aux moyens, ce que nous avons pu connaître dans les années précédentes.

Mme Nicole Catala. N'importe quoi!

M. Roland Carraz. Vous avez la mémoire courte!

Mme Nicole Catala. Non! Je n'ai pas la mémoire courte!

M. Roland Carraz. Ce décalage suscite, vous le savez, quelques réactions moroses, quelques polémiques, parfois sincères, qui ne manquent pas d'être renouvelées aujourd'hui et qui ont fleuri au moment de la rentrée universitaire - rentrée qui a traduit, il est vrai, très fortement, à un moment donné, les extrêmes contraintes qui pèsent aujourd'hui sur l'Université.

Il est vrai que nos universités craquent aux coutures, qu'elles ont été prises d'assaut, comme l'a titré il y a quelques jours un quotidien, mais il est également incontestable qu'en dépit, ou à cause, des mesures d'urgence qui ont été prises les dérapages redoutés n'ont pas eu lieu.

Mme Nicole Catala. Vous avez de la chance!

M. Roland Carraz. Faut-il se plaindre, comme je l'ai entendu, de l'accroissement massif des inscriptions en première année et du «surpeuplement» qu'elles ont pu entraîner? Certes non, car l'afflux de nouveaux étudiants est une bonne chose, dont nous devons tous nous réjouir. Il y a sans doute là la traduction d'une conjoncture démographique en hausse, mais surtout un signe de confiance en l'avenir, la force d'un nouveau rapport collectif avec la connaissance, la soif d'apprendre de notre jeunesse et sa volonté d'élever ses qualifications.

Ce doit être pour nous, mes chers collègues, une belle et grande espérance.

C'est pourquoi nous ne tomberons pas, ce soir - en tout cas, je m'exprime au nom des députés socialistes -, dans je ne sais quel scénario noir, tout en étant conscients que les leçons doivent être tirées pour réussir la rentrée 1990 et les suivantes.

Nous vous demandons, monsieur le ministre d'Etat, de féliciter les personnels, qui ont souvent permis à leurs établissements, par leur dévouement et leur attachement au service public, de réussir la rentrée.

Et nous savons bien que la tâche a été pour eux souvent difficile. Un doyen d'U.F.R. me disait récemment: «Un DEUG de 1 000 étudiants à mettre en place, c'est un C.E.S. à administrer, et cela ne peut fonctionner que sur la base des bonnes volontés.»

Nous vous demandons, d'autre part, de veiller à la mise en place rapide et effective des moyens et mesures nouvelles, avec un effort de clarté, d'explication et de rapidité dans la décision. Je sais que beaucoup d'efforts ont été faits dans cette direction, que des résultats importants ont été obtenus. Mais, si je pense, par exemple, à la mise en œuvre du nouveau dispositif indemnitaire qui ne semble pas avoir été parfaitement compris, je pense qu'il est nécessaire de faire un effort supplémentaire d'explication.

Pour auant, nous souhaitons aborder avec vous les points difficiles de votre budget. Je pense aux ATOS, je pense à la recherche universitaire. Et vous aurez l'occasion tout à l'heure de répondre aux questions de mes collègues socialistes.

Pour ma part, je voudrais centrer mon intervention sur deux points qui me tiennent à cœur: les inscriptions universitaires, d'une part; les revenus et les conditions de vie des étudiants, d'autre part.

Monsieur le ministre d'Etat, chaque bachelier doit trouver sa place à l'Université. C'est l'esprit et c'est la lettre de la loi. Or, vous n'ignorez pas que des formes insidieuses de sélection et, en tout cas, si le mot est excessif, d'entraves à l'orientation se sont développées dans certaines universités, qui n'ont pas hésité à mettre en œuvre des quotas ou d'autres pratiques - certaines d'entre elles viennent d'ailleurs d'être condamnées par un tribunal administratif - très pénalisantes pour les usagers et pour les universités qui, elles, s'imposent le devoir d'accueillir tous les étudiants et d'assurer les formations de premier cycle.

De surcroît, ces mécanismes induisent des procédés d'inscription difficilement supportables. Je pense à l'orientation universitaire par les files d'attente, auxquelles il doit être mis fin.

J'étais, monsieur le ministre, au matin du 5 juillet, avec beaucoup d'autres parents, à Tolbiac, au pied du centre Pierre-Mendès-France, dès trois heures du matin, avec mon pliant et ma bouteille Thermos. Comme les autres! J'ai touché de près l'angoisse des étudiants et de leurs familles, au milieu des rumeurs les plus folles et des mouvements incontrôlés. Il s'agit là, monsieur le ministre d'Etat, d'un procédé qui devient intolérable. Je sais qu'il vous révolte autant que moi, vous l'avez dit.

M. Bruno Bourg-Broc. Elle est bien bonne!

M. Roland Carraz. Je sais que vous êtes attaché à ce principe premier de l'Université qui veut qu'elle accueille tous les bacheliers. Je connais la difficulté de ce dossier qui dépend étroitement des moyens dont vous disposez. Des solutions devront être rapidement trouvées pour éviter un procédé qui est incompatible avec une nation démocratique et moderne.

Je souhaite pour les futurs bacheliers et pour leurs familles que cet appel soit entendu, d'autant que nous avons assisté cette année, d'une certaine manière, à la «parisianisation» - permettez-moi ce néologisme - de plusieurs universités de province qui ont connu, elles aussi, ce procédé. Je sais que derrière tout cela, il y a le schéma national des formations, la carte universitaire, la régulation de l'accueil en premier cycle. Il y a là des problèmes auxquels vous êtes en train de vous attaquer.

Finalement, si je devais résumer ce propos sur les inscriptions, je pourrais l'intituler «Grandeurs et servitudes de l'article 14 de la loi Savary». Ce sont effectivement nos exigences et nos servitudes, et nous les acceptons. Nous nous en faisons et nous devons nous en faire un honneur.

J'en viens à mon propos central, celui des conditions de vie et de revenus des étudiants, c'est-à-dire celui de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Le moment est venu - et je sais que c'est votre intention - de mettre en œuvre une grande politique pour les étudiants. C'est ce que souhaitent les socialistes, et je me réjouis de l'attention que vous portez à ce dossier.

Nous devons tous nous réjouir de l'augmentation du nombre des bacheliers, base à partir de laquelle, dès lors que ceux-ci auront atteint 80 p. 100 d'une classe d'âge, nous pourrions accueillir et former deux millions d'étudiants et sans doute davantage. Cela est nécessaire. Les grands pays industrialisés font aujourd'hui mieux que nous. Et nous le voulons avec vous.

Pour cela, une grande politique sociale pour les étudiants d'origine modeste est nécessaire, car les inégalités d'accès à l'Université restent fortes, et de toutes les inégalités, la pire est l'inégalité de l'accès à la connaissance. Nous souhaitons que les centaines de milliers de futurs étudiants qui seront nécessairement issus des couches sociales qui n'envoient pas aujourd'hui leurs enfants à l'Université trouvent demain les revenus et les conditions de vie nécessaires pour étudier.

En effet, nous savons bien que parmi les multiples causes de l'accès inégalitaire à la connaissance universitaire l'une, essentielle, c'est l'argent. Aujourd'hui, sur dix étudiants, quatre sont obligés d'interrompre leurs études sans avoir obtenu de diplômes, et pour deux d'entre eux, c'est à cause de conditions financières trop difficiles.

Il nous faut donc, d'une part, réduire le coût de l'échec universitaire, qui est humainement, socialement et financièrement intolérable et, d'autre part, briser les barrières financières, qui interdisent trop souvent à des bacheliers d'origine modeste de commencer des études supérieures ou de les choisir librement. Car cela est une évidence, mais encore faut-il la rappeler : pour étudier dans de bonnes conditions, l'étudiant doit se loger, se vêtir, se nourrir, se déplacer, faire face à des dépenses pédagogiques et pouvoir se cultiver.

Comme le disait tout à l'heure mon collègue Giovannelli, selon la plupart des enquêtes, le budget minimal d'un étudiant est de 1 900 francs par mois s'il vit chez ses parents, de 3 300 francs par mois s'il doit étudier loin de son lieu d'origine. Ces moyennes sont tout à fait confirmées par les 160 premiers dossiers que j'ai dépouillés dans le cadre de la mise en place, dans ma commune, du revenu minimum étudiant.

Parmi ces dépenses, le logement constitue certainement de toutes, la charge la plus lourde et la plus discriminante quant à l'inscription et à l'orientation.

M. Didier Chouat. C'est exact !

M. Roland Carraz. Pour couvrir ces dépenses, les étudiants ont aujourd'hui plusieurs possibilités.

La première est constituée par la participation de leurs familles qui, par la nature même de la société française, exclut toute démocratisation réelle si demain elle devait être l'essentiel de la source de financement.

Le deuxième réside dans les bourses, lesquelles ont été profondément augmentées puisque, en volume, elles ont doublé en l'espace de cinq années. Elles augmentent particulièrement pour 1990 et nous y sommes sensibles, mais elles ne bénéficient encore qu'à une minorité numérique d'étudiants, ne couvrent qu'une partie de leur budget et laissent de côté les familles à revenus moyens.

La troisième possibilité, ce sont les prêts bancaires. C'est un dossier qui a déjà été abordé par plusieurs orateurs précédents. Dans l'état actuel des choses, ce système n'est pas satisfaisant. En effet, pour reprendre un proverbe célèbre, je dirai qu'« on ne prête qu'aux riches ». Bien entendu, il y a l'obstacle de la caution, indépendamment de celui de l'évaluation que font les banques de telle ou telle filière.

Enfin, quatrième possibilité : les « petits boulots », qui précarisent l'étudiant et fragilisent la qualité de ses études.

Par ailleurs, le nombre très insuffisant de chambres universitaires et l'extrême hétérogénéité des locaux privés mis en location - cela va du taudis à quatre étoiles - constituent un obstacle majeur à la démocratisation, comme vous le dira tout à l'heure Jean-Christophe Cambadélis, et ce en dépit d'un redémarrage très récent des constructions universitaires.

Un changement d'échelle dans l'action publique et une grande ambition nationale pour nos étudiants sont aujourd'hui nécessaires. Tout étudiant doit trouver sans difficulté, par des moyens diversifiés, les revenus et les conditions de travail nécessaires à l'engagement pris à la poursuite de ses études. Et pour les plus modestes d'entre eux, les études doivent être totalement gratuites. C'est cette idée simple que je résume sous le concept de revenu minimum étudiant, concept auquel je vous demande de réfléchir. Vous évoquez, pour votre part, celui de statut social de l'étudiant. Je crois qu'il s'agit en fait des mêmes problèmes.

Ce concept ne saurait se résumer, comme cela a été le cas pour le revenu minimum d'insertion, à la mise en place d'un guichet unique. Sa mise en œuvre doit résulter des efforts simultanés et coordonnés de l'ensemble des partenaires concernés autour de l'Etat.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, les députés socialistes, dont la réflexion doit beaucoup à la concertation avec les organisations étudiantes et certaines collectivités locales, souhaitent aujourd'hui vous soumettre quelques pistes d'action et y travailler avec vous dans le cadre de la concertation que vous vous apprêtez à engager.

Ces pistes pourraient être très simplement les suivantes :

Premièrement, je pense qu'il est nécessaire de faire une enquête nationale sur les conditions de vie et sur les revenus des étudiants. Paradoxalement, c'est un sujet mal connu. Vous disposez désormais de l'Observatoire de la vie étudiante pour diligenter un tel travail.

Deuxièmement - et je sais que c'est un sujet auquel vous réfléchissez -, il est nécessaire de mettre à plat le système des bourses, de réexaminer les critères d'attribution et les finalités d'appréciation qui devraient mieux prendre en compte les obstacles à l'engagement ou à la poursuite des études. Je pense en particulier à l'éloignement du lieu d'études et au redoublement.

Je souhaite, pour ma part, la poursuite de la croissance en masse des aides directes de l'Etat, lesquelles doivent demeurer l'épine dorsale du financement public des études, en particulier pour les jeunes étudiants de premier cycle. Je me trouve sur ce point en désaccord avec l'appréciation portée par le rapporteur de la commission des finances, M. Fréville, qui redoute ce qu'il appelle, lui, le coût exponentiel des aides directes.

Troisièmement, il convient d'accélérer la relance de la construction de logements pour les étudiants. La situation est en train d'évoluer. Des solutions nouvelles et complémentaires à l'effort de l'Etat doivent être recherchées.

Quatrièmement, il faut examiner la question des prêts bancaires pour les étudiants. C'est une question plus délicate. Vous l'abordez avec prudence, et je vous comprends. Certains sont aujourd'hui tentés d'aller très loin sur ce point, mais si l'idée du droit au prêt pour tous est séduisante, elle présente des inconvénients : d'abord son coût ; ensuite, un risque de glissement dans le financement des études d'un financement public vers un financement privé différé. Je serais, pour ma part, tenté de rechercher des solutions sur la base de trois paramètres : une complémentarité avec les aides publiques, une affectation privilégiée aux étudiants avancés de second et troisième cycle, une mutualisation si possible avec une garantie de l'Etat.

Cinquièmement, enfin, il faut aborder le dossier de l'intervention directe des collectivités locales. Dans les mois et les années qui viennent, elles seront nombreuses à s'engager sur le terrain des aides directes complémentaires. Je puis vous dire, dès aujourd'hui, que plusieurs d'entre elles s'apprentent à mettre en place des dispositifs comparables à celui que j'ai institué dans ma commune.

Je pense que l'Etat ne verra aucun inconvénient à constater que les communes appuient ainsi son effort en faveur des étudiants d'origine modeste.

Je souhaite donc que, dès aujourd'hui, nous puissions réfléchir à une harmonisation de ces aides qui vont se multiplier, éventuellement, là encore, sous forme de conventions.

Voilà quelques pistes, monsieur le ministre d'Etat, que nous souhaitons explorer avec vous et qui, j'en suis sûr, retiendront votre attention et celle du Gouvernement.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous dirai, après Jean Giovannelli, que votre budget est un bon budget, que les pistes sont tracées, que la direction est bonne, qu'il nous faut désormais collecti-

vement nous tenir à celle-ci, en raison de l'importance du double enjeu de la modernisation de l'enseignement supérieur qui consiste à faire accéder plus de jeunes à la connaissance et à donner à notre pays les moyens intellectuels et humains dont il a besoin.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la responsabilité qui vous a été confiée par la nation en matière d'éducation est lourde, mais combien passionnante.

De la maternelle à l'Université, nous devons, dans le cadre des valeurs républicaines, au premier plan desquelles se place la laïcité, et dans le respect de l'Etat de droit que vous nous réaffirmez cet après-midi, donner ses chances à chaque jeune.

Dans l'enseignement supérieur, l'attente est grande.

Les lycéens, en 1986, que d'incertains projets avaient jeté dans les rues, réaffirmaient à l'époque avec force leurs convictions, leurs espoirs, leur soif d'apprendre dans une université moderne, accueillante et ouverte. Parmi eux, certains n'ont sans doute pas pu continuer leurs études et ont dû s'arrêter, faute de moyens.

Nous le savons, mes chers collègues, - et je pense que vous êtes tous très sensibles à cette situation - il existe aussi, pour une partie de la population, la plus humble, un blocage psychologique qui lui fait souvent dire : « les études, ce n'est pas pour nous ».

Donnons aux jeunes la possibilité matérielle de suivre des enseignements rénovés avec des enseignants motivés et reconus.

Abordons les problèmes à bras le corps, globalement, même si l'énormité de la tâche à accomplir peut nous sembler trop grande.

Mais il nous faut aussi regarder localement les problèmes rencontrés, les situations vécues.

Oui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le travail à mener est important. Mais, à partir de quelques principes clairs, nous pouvons continuer à œuvrer pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Nous devons débattre, négocier, car aucune solution ne s'impose, *a priori*, dans un aussi vaste débat. Et du débat et des expériences menées sortiront des solutions concrètes et adaptées.

C'est au nom de ces principes, au nom de cette démarche, au nom de cette espérance, et en raison des moyens que vous nous présentez et des directives que vous préparez, monsieur le ministre d'Etat, que mes collègues socialistes et moi-même voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour dix minutes.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, égrainerai-je, cette année encore, non sans une certaine désespérance, la litanie des insuffisances et de la dégradation continue de notre enseignement supérieur ?

M. Dominique Gambler. Il ne faudrait pas !

M. Georges Hage. Je commencerai alors par les universités de Lille qui me sont chères à plus d'un titre.

Mon ami, le sénateur Yvan Renar vous en a longuement entretenu à la mi-octobre. Les seules demandes de l'université des sciences et techniques représentent 85 p. 100 des créations de postes prévues au budget 1990 pour les enseignants chercheurs et près de trois fois les créations de postes envisagées pour les A.T.O.S. La construction de 6 000 mètres carrés supplémentaires retenue dans le contrat de Plan Etat-région en faveur de l'université des sciences humaines, lettres et arts, y prend un caractère d'extrême urgence.

L'université de Lille II, droit et santé, qui prévoit une progression de 40 p. 100 de ses effectifs dans les quatre ans, connaît la retransmission des cours de médecine par vidéo, tandis que le secteur juridique réclame à lui seul 200 emplois.

Deux mille étudiants et professeurs manifestant dans les rues de Valenciennes vous ont expliqué que le campus valenciennois accueille 7 000 étudiants dans des locaux prévus pour la moitié, que l'université en attend 10 000 dans les trois ans, et cela tandis que ma bonne ville de Douai, berceau d'une célèbre université au Moyen Age, se trouve toujours dépourvue de toute antenne universitaire !

M. Marc Dolez. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Didier Chouat. Ce n'est pas gentil !

M. Georges Hage. Des situations analogues sont repérables dans la France entière, et vous ne le niez point, monsieur le ministre d'Etat, lorsque vous déclarez à Montpellier : « L'enseignement supérieur est peut-être le domaine où nous avons accumulé le plus de retards ; depuis vingt ans on a négligé ce secteur, laissant petit à petit se dégrader cet appareil de formation ; nos universités ont déjà dépassé leurs capacités d'accueil et, sans un effort soutenu et maintenu dans le temps, nous ne parviendrons pas à rattraper le retard. »

Et vous reconnaissez l'urgence d'un système d'aide aux étudiants - que vous concevez sous forme de prêts -, de l'amélioration profonde du système de bourses et d'un programme de construction de logements étudiants et de restaurants universitaires, le tout scellé par une sorte de charte-cadre du statut social de l'étudiant, ainsi que par un schéma national de développement universitaire qui devrait impliquer la construction de plusieurs universités nouvelles et la rénovation de beaucoup d'autres.

Vous ne sauriez douter vous-même de l'insuffisance de ce projet de budget. Ce n'est point qu'il ne soit pas en progrès. La première revalorisation des traitements a d'ailleurs été appréciée par les enseignants chercheurs. Mais, quoi qu'on en dise, leurs luttes y ont été pour quelque chose.

Le chiffre de 1 100 enseignants chercheurs supplémentaires correspond à une augmentation de 2,2 p. 100 du nombre d'étudiants alors que l'on parle de 7 p. 100 d'étudiants en plus en 1990. C'est donc quelque 3 500 postes qu'il eût fallu créer pour ne pas aggraver le taux d'encadrement. Encore que tout bachelier ne trouve point forcément une place dans l'Université !

Quand discuterez-vous avec les organisations syndicales d'un système nouveau de recrutement d'enseignants chercheurs, l'actuel système révélant son inadéquation et les candidats ne manquant point en certaines disciplines ?

Les ATOS estiment nécessaire la création de 2 000 postes, compte tenu des suppressions intervenues depuis plusieurs années. Vous n'en créez que 254. La tendance demeure de ne point considérer comme nécessaire un haut niveau obligé de qualification.

L'effort en faveur des bibliothèques n'est point négligeable, mais nous laisse loin derrière les homologues européens.

J'ai noté l'importance des moyens affectés aux musées de l'éducation nationale et, avec une certaine émotion, les crédits affectés au Muséum d'histoire naturelle qui fut l'objet d'une de mes interventions, en son temps, auprès de M. Alain Savary, de respectueuse mémoire.

Mais comment ne pas s'inquiéter de la chute vertigineuse des crédits de paiement pour les constructions nouvelles : moins 17,3 p. 100 ? Eprouverait-on, faute de coopération efficace avec les collectivités locales, des difficultés à les consommer ?

Comment, dans ces conditions, remédier à l'état des lieux, au manque de locaux unanimement reconnu et, *a fortiori*, espérer accueillir quelque deux millions d'étudiants d'ici quinze ans ? Va-t-on développer la pratique des cours sous chapiteaux ?

Mais un des plus gros points noirs, c'est la chute des crédits de la recherche, qui met radicalement en cause les missions essentielles de l'enseignement supérieur et de ses enseignants, la formation des jeunes docteurs, donc, et entre autres, la formation des enseignants chercheurs eux-mêmes avec ses conséquences notamment pour la recherche industrielle.

L'autre point noir, c'est celui de l'aide sociale aux étudiants, celui des bourses et de leur taux, celui des logements, d'une façon générale celui de l'environnement culturel et de loisir des étudiants.

Qui sont ces élèves qui atteignent le niveau du bac ? A quelques p. 100 près, 74 p. 100 sont des enfants de cadres supérieurs et de professions libérales, mais 35 p. 100 seulement sont des enfants d'employés, 25 p. 100 des enfants d'ouvriers qualifiés, 16 p. 100 des enfants d'ouvriers spécialisés. Cela démontre déjà le rôle de filtre ségréguatif joué par l'école dans une société elle-même inégalitaire et souligne la lutte résolue qu'il faut mener dès aujourd'hui, dès l'école

maternelle pour mettre fin à ces inégalités et atteindre les deux millions d'étudiants à l'Université en l'an 2000. Les élèves qui entrent cette année en fin de maternelle seront, en l'an 2000, aux portes de nos universités.

Les services sociaux du CROUS du Nord-Pas-de-Calais ont établi un budget mensuel type d'étudiant pour 1988-1989. Il s'élève - cela recoupe les chiffres donnés tout à l'heure par M. Giovannelli - à : 2 337 francs pour l'étudiant logé en résidence à proximité de ses cours ; 2 587 francs s'il doit utiliser des moyens de transport ; et 3 035 francs s'il n'est pas logé en résidence universitaire.

On comprend la protestation qui s'élève contre les droits d'inscription et les sur-droits, les revendications actuelles qui sont formulées en faveur du doublement du nombre et du montant des bourses - lesquelles doivent être attribuées sur des critères sociaux évidemment -, la construction de logements pour les étudiants en cités universitaires ou de la réservation dans des ensembles proches des implantations universitaires.

Si j'en crois les statistiques de la Fédération des résidences universitaires de France, que j'ai consultées avant d'aller en septembre à Bonn, où j'ai rencontré M. Guyard, lors d'une réunion des présidents de CROUS nationaux et de leurs homologues d'Europe et d'autres lieux, il y avait 700 000 étudiants en 1970 pour 81 802 places en résidence, Aujourd'hui, 1 400 000 étudiants se partageraient 110 000 chambres, soit 30 p. 100 de places en plus pour 100 p. 100 d'étudiants supplémentaires.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, un conseiller d'orientation me signale le foisonnement de créations de formations supérieures privées, dans le secteur tertiaire notamment, à contenu professionnel marqué.

Le coût particulièrement élevé de ces formations contraint l'étudiant à contracter des prêts, auprès d'organismes bancaires, recommandés par l'institution elle-même.

Puisque vous avez parlé, à Montpellier, de prêts aux étudiants, je veux dire notre hostilité spontanée, viscérale, à ces procédés juteux pour les banques (*Rires sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) - on rit à droite, mais personne ne s'en étonnera - et meurtriers pour les étudiants démunis.

Les banques exigeant des garanties pour accorder des prêts, aggravant l'inégalité par l'argent en prétendant lutter contre elle.

Puisque nous célébrons le bicentenaire de la Révolution française, combien de temps encore demeurera actuelle la prémonition du conventionnel Le Peletier de Saint-Fargeau ? Celui-ci ne conteste pas le bien-fondé des propositions faites par Condorcet devant l'Assemblée législative en avril 1792 quant à « la conservation, la propagation et le perfectionnement des connaissances ». Il lui reproche l'aggravation des inégalités puisque aucun financement n'est prévu en faveur des familles et il tient un propos qui est toujours actuel et qu'on se doit de rappeler en cette année du Bicentenaire : « Une bien plus grave inégalité va s'établir encore à raison des diverses facultés des parents ; et ici les personnes aisées, c'est-à-dire le plus petit nombre ont tout l'avantage... L'établissement des écoles, telles qu'on les propose, ne sera, à proprement parler, bien profitable qu'au petit nombre de citoyens, indépendants dans leur existence, hors d'atteinte du besoin. Là, ils pourront faire cueillir abondamment par leurs enfants les fruits de l'instruction ; là, il n'y aura encore qu'à glaner pour l'indigent... »

Pour parler rapidement, le savoir qui confère le pouvoir demeurera-t-il le privilège des gens aisés ? Autrement dit, dans la langue de bois que je puis m'offrir ici exceptionnellement : le savoir demeurera-t-il longtemps encore un enjeu de classe au grand dam de l'intérêt national ?

Peut-on répondre autrement que par l'affirmative aux questions suivantes : les inégalités sociales face à l'enseignement supérieur ne s'aggravent-elles pas ? N'était-il pas faussement naïf, le rapporteur de la commission des finances qui se demandait, monsieur le ministre d'Etat, si vous aviez une stratégie ? Une stratégie, vous en avez une : faute de crédits nécessaires, ne fait-on pas de la politique contractuelle, qui pourrait, ce à quoi nous ne serions pas hostiles, assurer dans certaines conditions une meilleure prise en compte des besoins de formation supérieure, une cause de désarticulation de l'université, de soumission de ses équipements et de ses personnels à des intérêts locaux ou privés ?

Monsieur le ministre d'Etat, des moyens supplémentaires peuvent être trouvés, vous le savez bien, dans la mise en œuvre d'une fiscalité plus démocratique, mais aussi dans la réalisation d'économies, fussent-elles déchirantes, sur le sur-équipement nucléaire auquel la France se livre en dépit des progrès du désarmement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, pour dix minutes.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, le budget de l'enseignement supérieur progresse de 9,5 p. 100, soit sensiblement plus que le taux moyen de progression des dépenses de l'Etat en 1990.

Pourtant, ainsi que le redoutait ici même, en novembre 1988, le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Fréville, la rentrée universitaire de 1989 s'est mal passée. M. Fréville estimait en effet, dans son rapport de 1988, que votre budget ne permettrait pas d'assurer une rentrée satisfaisante au cours des années à venir. Tel a effectivement été le cas cette année.

Je ne résisterai pas, pour illustrer la situation critique dans laquelle se trouve notre système universitaire, à la tentation de dresser, pour vous et pour mes collègues, une brève revue de presse du mois d'octobre écoulé.

La Dépêche du Midi du 2 octobre : « Tombola dans les amphis trop pleins : on va tirer au sort ceux qui auront droit aux places assises et rejeter le surplus. »

Le Télégramme de Brest du 6 octobre : « Université : la coupe est pleine. 10 p. 100 d'étudiants de plus en première année. L'université craque de partout. »

Le Parisien Libéré du 13 octobre : « Les amphis craquent. 50 000 nouveaux bacheliers de plus en Ile-de-France. A Ville-taneuse, la faculté a dû louer un chapiteau de 600 places et, à Nanterre, on dispose de 16 000 places pour accueillir 30 000 étudiants. »

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cela n'est pas nouveau !

Mme Nicole Catala. *Le Monde* du 14 octobre : « A Paris VII, on a dû refuser 1 450 dossiers d'inscription parvenus cependant dans les délais. »

Libération du 16 octobre : « Les universités craquent aux coutures. »

Lyon-Matin du 17 octobre : « Y-a-t-il un prof dans l'amphi ? »

L'Humanité du 18 octobre : « Dans le Nord - Pas-de-Calais, » - je me tourne vers M. Hage - « asphyxie totale. »

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'était comment à l'époque de Devaquet ?

Mme Nicole Catala. Enfin une dépêche de l'A.C.P., agence qui est malheureusement en train de disparaître, du 18 octobre : « Pour la première fois en France, une soutenance de thèse a lieu dans une salle de la mairie et non dans un amphithéâtre de l'université » - celle de Valenciennes - « en raison du manque de locaux. »

On peut ajouter à cette revue de presse les critiques des syndicats représentant les personnels des universités.

Pour tempérer quelque peu la satisfaction de M. Carraz, je dirai que les syndicats de l'université de Bourgogne, par exemple, dénoncent l'insuffisance des locaux, qui oblige cette université à louer des locaux à l'extérieur du campus...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Qui n'a pas prévu les constructions nécessaires ?

Mme Nicole Catala. ... le manque de postes, la diminution en francs constants des crédits alloués à la recherche, la dégradation de la qualité des enseignements dispensés du fait de la suppression de certains cours ou encore du fait que soixante étudiants s'entassent dans certaines salles de travaux dirigés.

Monsieur le ministre d'Etat, je crois que vous avez eu bien de la chance qu'il n'y ait pas eu d'explosion universitaire cette année, ...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Justement ! Pourquoi n'y en a-t-il pas eu ?

Mme Nicole Catala. ... d'autant que ces difficultés n'étaient nullement imprévisibles : après être resté à peu près stable durant plusieurs années, le nombre d'étudiants augmente fortement depuis deux ans. Il a crû de 40 000 environ à cette rentrée, et tout laisse à penser que ce mouvement se poursuivra à proportion de l'augmentation du nombre de bacheliers et jusqu'aux 1 300 000 étudiants prévus par le Plan pour 1993.

Ainsi, en moins de cinq ans, l'objectif hâtivement lancé en 1985 par M. Chevènement - 80 p. 100 de chaque classe d'âge au niveau du bac - aura-t-il achevé de faire craquer nos universités fragilisées par l'insuffisance de leurs moyens.

Pour faire face à cette dégradation accélérée de la situation de nos enseignements supérieurs, vous avez, certes, monsieur le ministre d'Etat, obtenu des moyens à peu près de même niveau qu'en 1988. Ces moyens vous permettent d'amorcer la revalorisation de la condition des universitaires et la reconstitution du « vivier » nécessaire à l'émergence de futurs enseignants, que vos prédécesseurs avaient tari en supprimant les assistants.

Mais beaucoup reste à faire pour rendre à nouveau attrayant le métier d'enseignant. On le mesure lorsqu'on sait que 15 p. 100 des emplois mis au concours en janvier 1989 n'ont pu être pourvus.

Par ailleurs, si les crédits affectés aux constructions augmentent sensiblement, il faut le reconnaître, les autorisations de programme de construction et de maintenance sont loin d'atteindre les 2 650 millions de crédits annuels que la commission compétente pour le X^e Plan jugeait indispensables pour rénover le patrimoine existant et accroître ses capacités d'accueil.

Les futurs étudiants de 1990 connaîtront donc, nous pouvons d'ores et déjà le prédire, monsieur le ministre d'Etat, les mêmes déboires que ceux de 1989.

En dépit de l'effort engagé, on peut donc se demander si le Gouvernement se donne vraiment les moyens de restaurer l'université française et d'assurer son développement. En formulant cette interrogation, j'ai conscience de faire simplement écho au doute qu'exprimait récemment M. Michel Rocard, lorsque, à l'université de Montpellier, il déclarait « ne pas savoir » si le Gouvernement parviendrait à tenir ses engagements en matière d'éducation, ainsi que l'a rapporté le journal *Libération* du 27 octobre dernier. Nous avons le même doute, monsieur le ministre d'Etat.

Les graves incertitudes qui entourent l'avenir de l'enseignement supérieur tiennent pour une part au fait que l'Elysée vous a empêché d'établir la loi de programmation que vous auriez souhaitée. Mais elles ne tiennent pas seulement à cela : elles tiennent aussi, d'une part, au fait que les objectifs actuels du système universitaire ne sont pas clairement définis et, d'autre part, au fait que les changements que vous lui imprimez ne sont pas l'objet d'un véritable débat. La loi d'orientation de juillet dernier ne contient aucune disposition de quelque importance touchant à l'université et les « tables rondes » que vous avez organisées ne sauraient remplacer une discussion ouverte et publique.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, nous demandons au Gouvernement d'inscrire, le plus rapidement possible, à l'ordre du jour du Parlement un débat sur l'enseignement supérieur.

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme Nicole Catala. Ce débat devrait nous permettre d'y voir plus clair sur des questions aussi importantes que les suivantes.

Première question : jusqu'où peut et doit aller l'Etat dans sa politique de contrats avec les régions ?

Vous avez dit plusieurs fois que vous ne vouliez pas que l'Etat se désengage de sa responsabilité à l'égard de l'université et vous avez renouvelé vos réserves à l'égard de la décentralisation. Mais votre politique dément cette affirmation et vous avez tenu, devant la commission des affaires culturelles, des propos ambigus à ce sujet, disant qu'il fallait « réfléchir aux moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour financer les locaux pédagogiques, les bibliothèques », et que ce finan-

cement ne pourrait pas peser uniquement sur le budget de l'Etat. La participation des collectivités locales, avez-vous dit, doit être envisagée. En fait, vous avez déjà fait appel à elles !

Quelle signification doit-on attacher à vos propos ? L'Etat veut-il transférer aux collectivités locales la charge de l'enseignement supérieur, contrairement à ce que vous avez affirmé ? Si oui, dans quelle mesure et à quelles conditions ? D'ores et déjà, comme le soulignait M. Fréville, les contrats de plan Etat-région font apparaître « une nouvelle carte universitaire, notamment pour le premier cycle », sans que la négociation de ces contrats de plan soit appuyée « sur une doctrine ferme en matière de délocalisation et de création de nouvelles universités ».

Nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, et cela me paraît être la moindre des choses, que cette doctrine soit clairement définie et explicitée.

Deuxième question : quelles dispositions envisagez-vous pour mieux articuler les sorties de l'enseignement secondaire et l'accès à des études supérieures ?

Les orateurs qui m'ont précédé ont suffisamment mis l'accent sur les difficultés de l'inscription dans les universités pour que je ne m'attarde pas sur ce point. Mais qu'envisagez-vous de faire pour permettre aux titulaires d'un baccalauréat F ou G de poursuivre effectivement des études s'ils le souhaitent ?

Troisième question : faut-il remodeler les premiers cycles universitaires et, si oui, comment ?

On parle d'un véritable bouleversement qui laminerait la diversité actuelle pour restreindre le choix à trois grands secteurs : lettres, sciences, droit-économie et sciences sociales. Si l'on s'engageait dans cette voie, il est clair que le premier cycle ne serait plus qu'un cycle de formation générale, prolongeant les études secondaires - je n'ose dire « palliant leurs insuffisances » - à l'image des collèges américains. Mais alors ne faut-il pas se demander si une année - une propédeutique en quelque sorte - ne suffirait pas ?

Compte tenu du coût de l'éducation pour la collectivité, compte tenu aussi du fait que de nombreux étudiants souhaitent accéder rapidement à une activité professionnelle, il ne faut pas hésiter à formuler ces questions, il ne faut pas hésiter à remettre en cause les formules existantes.

En quatrième lieu, il faut avoir le courage de poser les vrais problèmes.

A l'exception du baccalauréat professionnel, le baccalauréat ne sanctionne pas une véritable formation professionnelle. Inciter les élèves à poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat, ce n'est donc pas leur proposer une formation débouchant sur l'emploi, mais c'est les conduire à un point où ils ne peuvent que vouloir poursuivre des études pour acquérir une formation, ce qui est légitime.

Ceux qui ne peuvent accéder à une filière sélective, courte ou longue, entrent ainsi à l'université. Mais beaucoup la quittent après un échec sans avoir acquis la moindre préparation à un métier.

Plutôt qu'un premier cycle flou et à l'issue incertaine, ne vaudrait-il pas mieux, monsieur le ministre d'Etat, proposer à ceux d'entre eux qui la souhaiteraient une formation complémentaire d'une année, à l'image de ces formations complémentaires d'initiative locale qui existent déjà ?

Ne faudrait-il pas ouvrir, à ceux qui abandonnent, les voies d'une véritable formation professionnelle ? Quand apprendrons-nous à raisonner, comme nos voisins d'outre-Rhin, non plus seulement en termes de diplômes, mais aussi en termes de formations conduisant à la vie professionnelle ? Je crois que vous n'en êtes, malheureusement, bien loin !

En cinquième lieu, le débat que nous souhaitons devrait aussi porter sur l'autonomie des universités. Cette autonomie, que tout le monde proclame comme une incantation depuis des années, est bien loin d'être effective, et vous ne pourrez pas vous abriter derrière elle pour éluder les difficultés liées à l'inscription.

Cette autonomie, vous lui avez, certes, donné un contenu plus concret en confiant aux universités la gestion des subventions destinées aux opérations de maintenance et la possibilité d'être maître de l'ouvrage pour les constructions neuves. Mais, sur le plan financier et comptable, que de lourdeurs subsistent !

Lors d'un récent colloque sur le financement des universités, M. le doyen Vedel déclarait que « le premier et le plus grave » des problèmes de gestion qu'il avait rencontrés, lors-

qu'il était doyen de la faculté de droit de Paris, « c'étaient les règles de la comptabilité publique, dont le respect coûtait environ 10 p. 100 du budget en gaspillage destiné à satisfaire le père Ubu de la rue de Rivoli ».

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, convenir avec le père Ubu d'un allègement de ces contraintes, assujettissantes et presque vexatoires parfois, pour ceux qui les subissent ? Nous pourrions, une fois ce travail accompli, débattre sur des bases plus claires de l'autonomie et du financement des universités !

En tout cas, voilà pourquoi, et rapidement exposé, monsieur le ministre d'Etat, nous considérons qu'en dépit des moyens non négligeables accordés à l'université de graves problèmes de fond demeurent posés.

C'est la raison pour laquelle, non seulement nous ne voterons pas votre projet de budget, mais encore nous demandons qu'un débat soit organisé au Parlement sur la situation et sur les perspectives de notre enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Bruno Bourg-Broc. On leur a demandé de vous applaudir, monsieur le ministre ? (*Sourires.*)

M. François d'Aubert. Seriez-vous minoritaire parmi eux, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur d'Aubert, n'auriez-vous donc pas entendu M. Carraz, notamment, s'exprimer au nom du groupe socialiste ? (*Nouveaux sourires.*)

Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1990 traduit de façon concrète, comme celui de l'enseignement scolaire d'ailleurs, le caractère prioritaire de l'effort consenti par la nation en faveur de l'éducation. Grâce à une nouvelle progression des crédits, plus forte encore qu'en 1989, ce budget donne les moyens de poursuivre une politique d'ensemble en faveur du développement de nos formations supérieures.

Les rapporteurs ainsi que les orateurs qui sont intervenus dans ce débat ont montré l'importance de la progression globale des crédits. Avec un taux de 9,5 p. 100, leur croissance en volume surpasse celle de 1989, qui atteignait déjà 9,1 p. 100. C'est la plus forte progression enregistrée en France depuis quinze ans et elle souligne bien le début de l'effort soutenu appelé de ses vœux par M. Hage. Ils ont mis également en évidence le caractère positif de la politique de revalorisation de la condition enseignante et de reconstitution du vivier de recrutement des enseignants. A été notée aussi l'importance stratégique de la politique de construction et de mise en œuvre des contrats de plan et de la politique d'aide aux étudiants.

J'ai donc la conviction de défendre devant vous un bon budget, de nature, comme l'a dit M. le rapporteur Giovannelli, à « réconcilier la nation avec les enseignants », mais qui n'oublie en rien le reste de la communauté universitaire. M. Fréville a d'ailleurs dit qu'il s'agissait d'un budget de moyens très corrects - j'ai apprécié ce sens de la litote. (*Sourires.*)

Le projet du budget pour 1990 de la section enseignement supérieur s'élève à près de 27,5 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

Si l'on raisonne, pour les dépenses en capital, en autorisations de programme, l'augmentation en dépenses ordinaires et autorisations de programmes est de 11,5 p. 100 pour 9,2 p. 100 en 1989. L'augmentation, sur deux ans, des crédits destinés à l'enseignement supérieur est ainsi voisine de 20 p. 100.

Cet effort est considérable dans le contexte, que vous connaissez, de dynamisme maîtrisé des dépenses publiques, qui augmentent dans leur ensemble de 5,5 p. 100, et de réduction du déficit budgétaire. Il témoigne de la volonté du Président de la République et du Gouvernement de rattraper les retards accumulés et de donner un nouvel élan à l'enseignement supérieur français.

Dans ces conditions, j'ai été surpris d'entendre les exigences toutes nouvelles formulées par Mme Catala en ce qui concerne les moyens budgétaires. Les chiffres, madame le

député, sont clairs. En 1988, dans le dernier budget de vos gouvernements, les crédits supplémentaires se montaient, pour l'enseignement supérieur, à 1,2 milliard de francs. Dans le projet de budget que je vous présente, ils atteignent plus de 2,4 milliards de francs. Les emplois enseignants étaient au nombre de 450 - et je vous en propose 1 099 ! Quant aux emplois ATOS, alors qu'ils diminuaient de 180 unités, il en est créé, dans ce projet de budget, plus de 240. Tous emplois confondus, nous allons créer 1 407 emplois en 1990, après en avoir déjà créé plus de 1 000 en 1989. Vous n'en aviez créé que 250 en 1988 et, tenez-vous bien, 42 en 1987 !

Mme Nicole Catala. A l'époque, le nombre des étudiants n'augmentait pas ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. La faute à qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ecoutez, madame, le nombre des étudiants augmentait moins que maintenant, certes, mais il augmentait tout de même ! En outre, l'écart de 42 à 1 407 ne rend pas compte des différences de flux. Enfin, lorsque l'on est au Gouvernement, on sait pas qu'un enseignant du supérieur se forme en plusieurs années - l'un de vos collègues a même parlé de plusieurs décennies, sans doute pour être aimable. (*Sourires.*) Bref, vous auriez dû préparer la situation dans laquelle, d'une certaine façon, vous nous avez mis ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

L'effort consenti dans le budget de l'enseignement supérieur concerne l'ensemble des domaines de la vie universitaire. Il traduit bien l'ambition que j'ai pour l'enseignement supérieur.

Cet enseignement supérieur, monsieur Fréville, c'est lui qui crée et diffuse le savoir au niveau le plus élevé, lui encore qui forme et formera de mieux en mieux, grâce à la mise en place des I.U.F.M., les maîtres de nos lycées, collèges et, demain, écoles. C'est lui qui forme les cadres, de plus en plus qualifiés et nombreux, dont le pays a besoin. Voilà au fond quelles sont ses missions.

Le projet de budget pour 1990, par sa cohérence, doit nous donner les moyens de conduire une politique d'ensemble.

Ce budget se caractérise en premier lieu par l'amélioration des conditions de recrutement et de prérecrutement des personnels enseignants : 1 099 emplois enseignants, dont 200 emplois du second degré sont créés. Il s'agit là d'un volume important, compatible avec un recrutement de qualité, et permettant de faire face à l'accueil des nouveaux étudiants.

En outre, la mise en place, au 1^{er} octobre 1989, de 1 550 monitorats couplés avec des allocations de recherche - ce nombre étant porté à 2 200 au 1^{er} octobre 1990 - permet la constitution d'un vivier en prérecrutement, de nature à renforcer durablement les possibilités de recrutement, actuellement restreintes du fait de l'insuffisance du nombre de docteurs. M. Fréville s'est réjoui de cet effort, en souhaitant qu'un système stable et clair soit institué. Je crois, en effet, que cette mesure, certes coûteuse, est essentielle, et que le dispositif mis en place en France satisfait ses exigences.

Ce système permet, en effet, d'améliorer, de façon immédiate et sensible, la formation des enseignants du supérieur. Dès cette année, nous avons enregistré, après la publication d'un nombre croissant d'emplois vacants, un doublement des candidatures et une division par deux des vacances.

M. Fréville, ainsi que, peut-être, d'autres orateurs, a souligné le fait que 500 postes n'avaient pas été pourvus. C'est vrai, mais je tiens à rappeler que ces 500 postes doivent être comparés avec les 4 000 postes du mouvement ! L'année précédente, il y avait eu 1 000 vacances, le double, pour 2 000 postes au mouvement, la moitié du nombre de cette année. L'évolution, extrêmement positive, montre, monsieur Saint-Ellier que les enseignants sont capables de réagir très rapidement au message, qu'ils ont reçu du Gouvernement, de revalorisation de travail en priorité dans l'enseignement supérieur. Quant aux 13 centres d'initiation à l'enseignement supérieur, où se formeront précisément les allocataires moniteurs et les normaliens allocataires moniteurs, ils sont déjà mis en place à l'occasion de cette rentrée. Certes, il nous faut

encore augmenter progressivement le nombre des moniteurs : mais j'ai bon espoir de parvenir, en quelques années, à rapprocher les flux d'entrée, dans l'enseignement supérieur, des besoins connus.

Dans le supérieur comme dans le scolaire, la revalorisation n'a donc pas été conçue en dehors de la formation, mais au contraire en liaison avec elle. Car la revalorisation des enseignants du supérieur, dont les rapporteurs et de nombreux orateurs ont noté l'importance cruciale, est en marche. Il s'agit là d'un effort essentiel, puisque l'application du plan de revalorisation de la situation des personnels enseignants du supérieur s'inscrit pour 643 millions de francs dans le projet de budget pour 1990.

Vous connaissez dans ses grandes lignes le plan de revalorisation. Il comporte, notamment, un déblocage des carrières, accompagné d'une progression accélérée dans les premiers échelons ; une forte réévaluation du régime indemnitaire et la mise en place de contrats pédagogiques et d'encadrement doctoral ; une revalorisation, enfin, de 20 p. 100 du taux des heures complémentaires.

Les rapporteurs ont justement souligné à quel point il était indispensable de prendre, en ce domaine, des dispositions énergiques. Je crois qu'elles sont prises, et je partage la conviction de M. Giovannelli sur le caractère exemplaire de cette démarche.

Sans revenir sur le détail des mesures, je noterai rapidement l'intensité de l'effort et la complémentarité des mesures proposées.

Pour ce qui est de l'intensité de l'effort, le plan de revalorisation des enseignants du supérieur se caractérise par une montée en charge rapide, et son application devrait être concentrée dans le temps afin d'apporter des solutions promptes aux problèmes de recrutement qui se posent à la nation.

Quant à la complémentarité des mesures proposées, elle donne sa cohérence au dispositif : mesures indiciaires en faveur des maîtres de conférences, progressions d'échelons, mise en place d'un système indemnitaire comportant à la fois des mesures différenciées, avec le triplement de la prime de recherche, et indifférenciées, avec la mise en place des contrats pluriannuels.

Monsieur Foucher, vous avez manifesté votre intérêt pour le système contractuel propre aux enseignants chercheurs. Ce système ne constitue qu'un aspect de la revalorisation, je tiens à le préciser, puisqu'il représente 14 p. 100 du budget consacré à la revalorisation. Pour l'essentiel, c'est-à-dire les 86 p. 100 restant, il s'agit de mesures à caractère statutaire ou indiciaire.

Sur les chiffres relatifs aux divers contrats, je vais vous donner des indications précises car nous disposons désormais des résultats de l'enquête d'intention opérée auprès des enseignants. Nous avons prévu une dotation de départ de 17 000 contrats et nous avons reçu 18 000 demandes : cela signifie que nous pourrions répondre à toutes les demandes. S'agissant des contrats d'encadrement doctoral et de recherche, le budget prévu vise à terme 5 000 contrats types calculés pour les professeurs de première classe, soit en fait 8 000 contrats potentiels, car ces contrats ne sont pas réservés aux professeurs - nous aurons donc davantage, notamment pour les maîtres de conférence.

La situation des enseignants était la priorité des priorités. Il y a, je crois, été répondu, dans le dialogue social, par cette démarche de revalorisation et de formation. Le projet de budget qui vous est soumis traduit cette réussite.

Mais je ne voudrais pas laisser s'accréditer l'idée selon laquelle, comme on l'a parfois suggéré, mon approche de l'enseignement supérieur serait d'abord quantitative et tournée vers les seuls enseignants. Il y a une semaine, à Montpellier, intervenant devant les présidents d'université à l'occasion du 700^e anniversaire de l'université de cette ville et en présence du Premier ministre, j'ai déclaré que si l'année 1989 avait été celle de la revalorisation des enseignants et de l'élaboration des projets universitaires, l'année 1990 serait celle des étudiants, des non enseignants et du développement universitaire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le projet de budget pour 1990 illustre de façon concrète cette ambition.

Je voudrais d'abord revenir sur les personnels ATOS et ITA. Je connais vos préoccupations quant à leur situation, et, à ma place et dans mon rôle, je les partage. Permettez-moi de faire remarquer que le projet de budget pour 1990 opère, pour ce qui les concerne, un renversement de tendance essentiel : après la fin du gel obtenu dès le décret d'avances du 1^{er} juin 1988, et après celles des suppressions d'emplois dans le budget de 1989, le projet de budget pour 1990 comprend la création de 158 emplois d'administratifs, de techniciens et d'ingénieurs, dont 20 au 1^{er} janvier. A cela s'ajoute un effort notable de transformations d'emplois et l'ouverture de crédits pour la formation de ces personnels.

Sans doute l'effort est-il encore insuffisant ? Mais cette étape supplémentaire est essentielle. J'ai annoncé, lors du débat sur les crédits de la section scolaire, une mesure indemnitaire : elle concernera aussi les personnels administratifs des établissements d'enseignement supérieur. Les personnels ATOS - ITA du supérieur seront partie prenante aux discussions que je conduirai sur l'amélioration de la situation des personnels de mon département, dans toutes ses dimensions : perspectives de carrière, perspectives indemnitaires, conditions de travail, besoins de recrutement.

L'année 1990 sera aussi celle des étudiants. Nous connaissons les difficultés auxquelles ils sont confrontés : d'une part, l'insuffisance des capacités d'accueil - même si, je veux le rappeler ici, le bilan d'une rentrée qui connaît une augmentation d'effectifs de près de 9 p. 100 n'est en rien négatif ; d'autre part, l'insuffisance de la restauration et des logements, ainsi que l'insuffisance des crédits de bourse.

Le projet de budget pour 1990, après celui de 1989, s'engage dans la résorption de ces retards, dans trois directions.

D'abord, des locaux mieux entretenus, mieux équipés et plus nombreux. Le projet de budget poursuit et amplifie l'effort entrepris en 1989. Les crédits d'équipement, de maintenance et de constructions neuves de bâtiments d'enseignement augmentent respectivement de 28 p. 100, 24 p. 100 et 40 p. 100.

Cumulé avec celui de 1989, cet investissement représente quasiment un doublement par rapport aux dotations de 1988, et cela sans compter les mesures nouvelles pour les musées, 144 millions de francs, dont 125 pour la Grande galerie - sans parler du plaisir que je procure par la même à M. Hage ! (*Sourires.*)

A propos des constructions, et M. Fréville a abordé ces problèmes, il est vrai que les services rectoraux ont du mal à consommer rapidement les crédits ; d'où une certaine lenteur des constructions. Pour commencer à y remédier, j'ai, dès 1988, transféré la maîtrise d'ouvrage aux établissements en ce qui concerne l'entretien immobilier. A la faveur de la loi d'orientation du mois de juillet dernier, j'ai donné, ou plutôt vous avez donné, la maîtrise d'ouvrage aux établissements qui le souhaitent pour les constructions neuves. Ces deux mesures auront pour effet d'accélérer les chantiers et de responsabiliser les établissements.

Je veux souligner en outre le caractère exemplaire, en ce domaine, de la coopération entre l'Etat et les régions. Des contrats ont été conclus avec la totalité des régions : ils portent sur près de 4 milliards de francs, soit le double de la période précédente. Je suis favorable, je le répète, à ce que, dans une politique de partenariat avec les collectivités locales, notamment avec les régions, mais parfois aussi avec les villes qui souhaitent contracter avec le ministère de l'éducation nationale, nous tenions compte, naturellement, des souhaits, des *desiderata* des régions : si elles sont associées au financement, elles doivent aussi être associées aux orientations.

J'avais annoncé des locaux mieux entretenus, mieux équipés et plus nombreux. J'en viens à cette deuxième direction que j'évoquais tout à l'heure : l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Les crédits d'aide directe augmentent, dans le projet de budget pour 1990, de 370 millions, soit de 13,3 p. 100, ce qui permettra une nouvelle croissance du nombre et du taux moyen des bourses, la consolidation de l'action en faveur des œuvres universitaires, et notamment de la maintenance des bâtiments : plus 80 millions. En outre, seront mis en place l'observatoire de la vie étudiante, présidé par le professeur Trocmé, plus 2 millions, et un dispositif de formation de élus étudiants, plus 3 millions.

Enfin, la troisième direction est le développement des bibliothèques universitaires.

En cette matière également, l'effort de rattrapage se poursuit. Les crédits documentaires augmentent de 44 millions : la somme consacrée à la documentation aura ainsi doublé en deux ans. Des créations d'emplois en nombre sensible - 79 - accompagnent l'accroissement de ces crédits.

Au surplus, s'ajoutent à ces créations des mesures d'amélioration de la situation et de la carrière des personnels, conservateurs, bibliothécaires adjoints et magasiniers.

Enfin, conformément aux conclusions du rapport de M. le professeur Miquel, est créé auprès du Premier ministre un conseil supérieur des bibliothèques.

L'effort budgétaire consenti en faveur des étudiants et de leurs conditions d'étude est donc très sensible et même sans précédent. Est-il suffisant ? Nous devons, pour porter cette appréciation, nous garder de toute démagogie et engager une réflexion approfondie.

L'Etat a pris ses responsabilités, notamment financières, et continuera à les prendre. Mais pour nous porter à la hauteur des besoins, c'est bien un grand programme de développement national que j'entends lancer.

Il concernera d'abord l'aide aux étudiants. J'ai entendu sur ce point les observations des rapporteurs et les interventions de plusieurs parlementaires, notamment celle de M. Carraz. Il connaît particulièrement bien le sujet, il l'a encore démontré ce soir et je suis avec intérêt l'expérience qu'il conduit dans sa ville.

Je voudrais tout d'abord rappeler qu'il convient d'ajouter à l'effort de l'Etat, traduit dans ce budget, la dépense fiscale correspondant à la perte de recettes au titre de l'impôt sur le revenu au cas où des enfants majeurs poursuivent leurs études. Il n'en demeure pas moins que j'entends améliorer les prestations actuellement versées sous forme de bourses par un versement plus rapide du premier terme et par la prise en compte des formations post-D.U.T. Mais je tiens essentiellement à apporter des améliorations beaucoup plus profondes en procédant à une harmonisation des règles d'appréciation des revenus des parents et à une redéfinition des points de charge et des critères d'attribution.

Ce dispositif sera complété par un système de prêts qui viendra s'ajouter au système des bourses, toute substitution d'une forme d'aide à une autre étant exclue, monsieur Hage, et l'effort de l'Etat pour les bourses devant se poursuivre, comme ce budget l'atteste. Le système de prêts associera l'Etat, les réseaux bancaires, les collectivités publiques, les mutuelles qui le souhaiteraient, les universités, les entreprises. Il sera largement décentralisé sur le territoire et devrait être en mesure de bénéficier à un nombre très important d'étudiants. Il s'appuiera sur la notion de coût moyen de formation.

Nous veillerons, bien entendu, monsieur Hage, à ce que les critères d'attribution fonctionnent dans un esprit semblable à celui des bourses, car l'Etat doit jouer pleinement son rôle de garant de l'égalité des conditions d'accès au savoir.

De ce point de vue, monsieur Fréville, je n'entends pas mettre une barrière entre premier et deuxième cycle, car cela signifierait au fond que l'on ne croit pas à la rénovation des premiers cycles, à la lutte contre l'échec, et que les vraies études supérieures ne commencent qu'avec le deuxième cycle.

Au bout du compte, avec l'aide de l'observatoire de la vie étudiante et après une large concertation, je voudrais aboutir à l'établissement d'une charte du statut social de l'étudiant et à la création d'un dossier social unique de l'étudiant pour toutes les formes de prestations ou de services.

Au-delà de l'aide directe aux étudiants, est prévu un programme de construction de locaux universitaires, de logements étudiants et de restaurants universitaires. L'année qui vient sera celle de la définition et de la mise en route d'un schéma national de développement universitaire qui devrait impliquer la construction de plusieurs universités nouvelles, la rénovation et l'aménagement de beaucoup d'autres. Il faudra également établir la carte des antennes universitaires, qui ne sauraient proliférer de façon anarchique.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce schéma suppose aussi que nous repensons la structure de nos campus pour donner à l'Université toute sa place, du point de vue aussi bien urbanistique que culturel. Ses orientations doivent concerner en même temps les locaux pédagogiques, la documentation, la vie sociale des étudiants. Ainsi pourra-t-on

aboutir à un rééquilibrage entre les régions, au développement de technopoles universitaires et à la mise en place de sites universitaires européens. Ainsi pourra-t-on, en Ile-de-France, réhabiliter les universités de Paris-Centre et développer des embryons dans les villes nouvelles de la périphérie, destinés, s'ils réussissent à s'implanter, à devenir plus tard des universités.

Il nous faudra, à partir d'une analyse objective des besoins financiers - qui sont considérables -, trouver les moyens d'y faire face en diversifiant les sources de financement et en associant de façon étroite l'Etat, les collectivités locales, mais aussi les entreprises. Il s'agit là d'une ambition nationale, qui ne doit pas être entravée par l'excès de verrous réglementaires.

Dernier axe de ma politique, que je voudrais évoquer plus brièvement : le développement universitaire. J'entends naturellement poursuivre la politique entreprise en faveur des universités elles-mêmes.

Beaucoup a déjà été fait.

Nous sommes sortis de l'imbroglie statutaire, sans heurt ni trouble : toutes les universités appliquent aujourd'hui la loi Savary.

Une série de mesures assouplissant la gestion des universités et, notamment la maîtrise d'ouvrage, a ensuite été prise afin de donner plus de possibilités d'action aux présidents d'université.

J'ai, de plus, conduit l'élaboration de la politique contractuelle, qui fait progresser l'autonomie pédagogique tout en assurant une cohérence à l'échelon national.

Cette politique de développement, dont vous avez bien accueilli le principe, monsieur Fréville, sera profitable aux universités puisque, en raison des efforts budgétaires, elles auront et plus de postes et plus de moyens financiers. Vous pouvez donc être rassuré : les moyens suivent les principes.

Enfin, la restructuration des directions du ministère a permis de mettre en adéquation l'instrument de pilotage et les objectifs de notre politique.

Il nous faut accentuer la rénovation des premiers cycles. A cet égard, répondant aussi à M. Foucher, je voudrais dire que j'ai trouvé M. Fréville trop pessimiste. Je pense que, depuis 1984-1985, les premiers cycles se sont améliorés. La preuve en est que les taux d'échec ont régulièrement diminué et que le nombre des entrées en deuxième cycle augmente plus vite que la croissance du nombre des étudiants. Par ailleurs, un rapport récent du Cereq a montré que, même en cas d'abandon des études, le passage à l'Université était valorisant.

Quant à l'idée de créer des premiers cycles à deux vitesses, vous savez que j'ai fait avec le Gouvernement un autre choix, et j'entends m'y tenir.

Les schémas de développement des formations post-baccalauréat ont d'ailleurs comme objectif de corriger les déséquilibres actuels entre les filières. En faisant pénétrer davantage les technologies nouvelles dans l'enseignement supérieur, en développant les filières à finalité professionnelle, en mettant en place progressivement les I.U.F.M., en définissant de façon concertée le schéma national de développement universitaire, je suis persuadé que nous allons progresser.

De nombreux intervenants ont évoqué la recherche universitaire. Je souhaite lui redonner une vigueur, un dynamisme et une efficacité qu'elle risquait, il est vrai, de perdre. Pour ce faire, nous n'avons pas suivi les recommandations qui nous invitaient à constituer telle agence ou tel organisme, ce qui nous aurait conduits à imaginer inutilement un C.N.R.S. bis. Nous avons, à l'inverse, cherché à définir une stratégie spécifique qui soit complémentaire de celle de cet organisme, qui fête cette année son cinquantenaire et dont je salue la qualité et le rôle essentiel dans la plupart des secteurs de la recherche universitaire.

En réaffirmant avec force que la création du savoir est indissolublement liée à la diffusion du savoir et qu'il ne saurait y avoir un enseignement supérieur de qualité sans une recherche universitaire vivante et efficace, nous avons pensé logiquement que la spécificité de notre recherche devait être guidée par ce qui en fait la nécessité : la formation des hommes et l'innovation dans les nouveaux savoirs. La préparation des thèses de doctorat et la création de nouvelles disciplines dans les universités doivent guider notre politique. C'est pourquoi j'ai transformé la direction de la recherche en

direction de la recherche et des études doctorales. Cet effort de rénovation, j'ai voulu qu'il soit moderne, projectif et rigoureux et qu'il soit coordonné par un conseil scientifique dont l'originalité tient à sa composition, pour moitié européenne, et dont la qualité sera exceptionnelle. Présidé par Jean-Marie Lehn, prix Nobel, il se réunira pour la première fois dès le 24 novembre, en ma présence.

La baisse des crédits évoquée notamment par M. Fréville affecte uniquement les services votés et signifie en réalité qu'il y a moins de dettes antérieures à éponger. Sur les mesures nouvelles, qui expriment la politique de mon département, on note en revanche une augmentation de 55 millions de francs, soit 4 p. 100. On retrouve cette augmentation en crédits de paiement sur le chapitre 68-71, c'est-à-dire celui des équipements, le plus important pour la recherche.

Cette importance que j'entends accorder à la recherche universitaire imposera dans l'avenir, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur spécial, que l'effort budgétaire en faveur de la recherche universitaire soit au moins à la hauteur de la croissance du budget civil de recherche et développement.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est par ce moyen qu'il nous sera possible de mieux soutenir les laboratoires et les équipes sur lesquels s'appuient nos formations doctorales et d'aider à l'émergence des jeunes équipes, puisque ce sont les deux rôles essentiels que j'entends donner à la recherche universitaire.

J'aimerais développer davantage les différents points qui ont été abordés, mais le temps me manque.

Un mot simplement sur l'autonomie des universités, dont on m'a beaucoup parlé, sur les bancs de l'U.D.C. notamment. J'ai la conviction, et même la certitude, que jamais nos universités n'ont été aussi autonomes, mais dans le cadre du service public, l'Etat jouant son rôle en garantissant une cohésion nationale. Cette démarche pragmatique est, à mon sens, la meilleure pour avancer dans la direction de l'autonomie.

Je confirme à M. Fréville que les crédits destinés à l'enseignement supérieur privé seront majorés à la fin de l'exercice 1989.

Quant à la nouvelle voie de formation d'ingénieurs par la formation continue, elle est saluée comme positive par tous les partenaires qui ont participé aux concertations ayant conduit à son élaboration de principe. Elle apportera toutes les garanties de qualité puisque c'est la commission du titre d'ingénieur qui accordera le titre et donnera le label.

Les écoles d'ingénieurs peuvent certes augmenter quelque peu les effectifs de leurs promotions, mais leur recrutement étant fondé sur une sélection très dure, elles ne peuvent répondre à l'objectif que nous nous sommes fixé. Si nous voulons former davantage d'ingénieurs, notamment des ingénieurs de production dont le nombre est très inférieur en France à celui des grands pays développés, nous devons donc trouver une autre voie que celle des grandes écoles. La formation continue nous semble la meilleure. Elle permettra en particulier de répondre aux besoins de promotion d'un nombre considérable de techniciens supérieurs qui ne peuvent actuellement accéder qu'au compte-gouttes à une formation d'ingénieur. Cet outil nouveau et fondamental a reçu un accueil très favorable des professions, du patronat, des milieux économiques et des syndicats. Il aura le label de la qualité puisque, je le répète, le titre d'ingénieur sera décerné par la commission du titre.

M. Michel Berson. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. M. Carraz a posé le problème des inscriptions universitaires. Des efforts considérables ont été consentis par les universités, notamment en Ile-de-France, pour faciliter les inscriptions. Mais il est vrai que des difficultés demeurent. Elles sont dues essentiellement au fait qu'un bon nombre d'étudiants se précipitent sur des filières qui s'encroûtent très vite, comme les langues étrangères appliquées ou la communication. Du reste, ces filières ne conduisent pas toujours, hélas !, aux débouchés souhaités, en tout cas pour un nombre aussi élevé d'étudiants. C'est un fait majeur qu'on ne peut éluder. Il faut donc que nous informions mieux les élèves des lycées sur leurs débuts dans l'enseignement supérieur.

Il faut aussi que tous les étudiants veuillent bien se prêter aux procédures de type Ravel qui permettent de répondre avec efficacité à leurs souhaits. La CNIL - la Commission nationale de l'informatique et des libertés - m'a fait tout récemment des suggestions très intéressantes à cet égard, qui nous permettraient peut-être de lever certaines difficultés.

Il reste que les universités ont à concilier, non sans difficulté, la liberté d'accès des étudiants, la nécessité de les aider à s'orienter et leurs capacités d'accueil. Nous ne résoudrons pas ce problème en une année, mais les schémas de développement, l'effort sur les constructions et sur les antennes universitaires, les progrès dans l'encadrement contribueront, j'en suis certain, à améliorer progressivement une situation qui reste difficile.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai conscience d'avoir parlé longuement. Mais j'étais animé par le souci de répondre à vos interrogations et par la volonté de vous convaincre que ce bon budget, le meilleur sans doute qu'ait connu l'enseignement supérieur au cours des quinze dernières années, est au service d'une ambition et d'une vision d'ensemble, et que ce ne serait pas rendre service à la communauté universitaire et à la nation tout entière que de lui refuser votre vote. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me propose d'inscrire un certain nombre de préoccupations liées à l'enseignement technique dans le cadre qui vient d'être tracé par M. le ministre d'Etat.

L'objectif consistant à amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat aura des conséquences majeures pour l'Université. La loi donne aux jeunes bacheliers, de plus en plus nombreux, le droit de s'inscrire dans un premier cycle. Pour que cet objectif ait un sens, il faut offrir aux bacheliers non seulement une inscription dans l'enseignement supérieur - problème qui vient d'être largement évoqué - mais aussi une véritable perspective de formation pour de réels débouchés professionnels. Plusieurs intervenants ont abordé ce second problème.

Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, je suis bien sûr préoccupé par l'avenir à l'université des « bacheliers technologiques », c'est-à-dire de ceux qui sont issus des sections F et G des lycées. Ils étaient 105 600 en 1989. Ils représentent le tiers des bacheliers, et leur nombre va continuer d'augmenter. La très grande majorité d'entre eux s'engagent dans des études supérieures : 80 p. 100 pour les bacheliers F, 65 p. 100 pour les bacheliers G.

Or l'accueil de ces jeunes n'est pas assuré de manière satisfaisante dans l'enseignement supérieur : 57 p. 100 seulement des bacheliers F « industriels » suivent une formation en section de techniciens supérieurs ou en institut universitaire de technologie ; 32 p. 100 des bacheliers G vont en I.U.T. ou en S.T.S. public, un grand nombre étant accueilli dans des écoles privées de gestion. Dès lors, près de 28 p. 100 des bacheliers technologiques s'engagent dans un DEUG, conçu pour déboucher sur des études longues à l'université, souvent faute d'avoir trouvé une place dans l'enseignement technique court, mais aussi faute d'avoir trouvé une autre issue compte tenu du type d'études qu'ils ont suivies.

Or ils sont mal préparés à suivre un DEUG. Ils échouent massivement ; on évalue à près de 80 p. 100 dans de nombreuses sections le taux d'échec. Cette situation n'est pas tolérable. Elle compromet la réalisation même de l'objectif des 80 p. 100. Il faut le voir en fonction des années qui viennent. En effet, si les baccalauréats technologiques ne débouchent pas sur la poursuite d'études qui aient une chance raisonnable d'être couronnées de succès, que signifie cet objectif ? Il faut donc - c'est essentiel - développer au cours des années qui viennent des formations post-baccalauréat adaptées à ces jeunes. M. Fréville, le rapporteur spécial, avait raison de s'interroger sur la nature de ces formations et je ne comprends pas M. Saint-Ellier qui estimait que ce problème ne concernait pas l'université. Je crois que l'université, qu'on le veuille ou non, est confrontée à cette question ; il faut, avec les responsables élus des universités, engager les dialogues nécessaires et trouver les réponses.

Nous avons deux objectifs.

Le premier : accroître les capacités d'accueil des structures destinées normalement aux bacheliers technologiques, c'est-à-dire les sections de techniciens supérieurs et les I.U.T. Les S.T.S. sont ouvertes par les recteurs et par les régions. On en compte 170 de plus à la rentrée 1989 ; nous poursuivrons cette croissance. La rénovation est quasiment achevée : il y a eu 64 créations ou remodelages de 1983 à 1989, concernant 90 p. 100 des effectifs.

Si l'on considère maintenant les instituts universitaires de technologie, on constate que 70 accueillent 66 000 étudiants, mais ils recrutent de plus en plus de bacheliers généraux : 70 p. 100 des étudiants de première année contre moins de 30 p. 100 de bacheliers F et G.

Il faut dans ce domaine - et je m'y emploie avec les directeurs et présidents d'I.U.T. - voir comment assurer un meilleur équilibre. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'établir des quotas sur le principe. Il faut infléchir les orientations et déjà, suite aux efforts de persuasion qui ont été faits, j'ai constaté, à cette rentrée, une légère amélioration. Mais on voit, par les chiffres qui sont mis en avant, les limites d'action à l'intérieur du système des S.T.S. et des I.U.T. C'est pourquoi on n'échappe pas à la seconde question : comment diversifier les premiers cycles universitaires ?

Il est vrai que les universités doivent prendre en charge même les étudiants qui ne sont peut-être pas doués pour des études longues, débouchant sur la recherche, mais qui sont des étudiants de plein droit et qui, dans tous les pays développés, doivent pouvoir mener des études supérieures dans de bonnes conditions. C'est pourquoi j'ai incité les universités à développer des premiers cycles qui comprennent davantage d'enseignements technologiques de manière qu'il y ait une jonction entre les études secondaires faites par ces bacheliers et ce qui peut être offert dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur.

Ces DEUG doivent permettre de mieux préparer à certaines études de second cycle à caractère technologique vers des maîtrises de sciences et technologie, des M.S.T., ou certaines formations d'ingénieurs.

Je voudrais insister aussi sur un autre point, tout à fait fondamental pour l'avenir même de notre enseignement : le recrutement de nos enseignants. Il est évident que les concours de recrutement de l'éducation nationale dans les disciplines technologiques, et même dans les disciplines scientifiques, doivent pouvoir s'ouvrir, puisque c'est la licence qui est maintenant la référence, à des étudiants venant d'une S.T.S. ou d'un I.U.T. mais aussi aux titulaires de DEUG qui ont donné plus d'importance à la technologie.

Préparer à des études de second cycle, c'est une première voie, mais il en existe une seconde : pouvoir déboucher sur la vie active, et cela se fera en jonction avec les milieux économiques concernés. Déjà les DEUST ont représenté une expérience, mais j'ai noté, dans de nombreuses universités, des tentatives pour mettre en place ici un DESTU, là telle autre forme de DEUG complétée par une formation d'initiative locale. Il existe dès maintenant des formules qui permettent à de nombreux étudiants d'avoir une formation complémentaire en liaison avec un milieu professionnel déterminé. Des expériences très intéressantes sont développées à Orsay dans ce domaine.

Il faut donc réfléchir. Je pense que durant l'année 1990 nous pourrions, sur la base de quelques expériences déjà entamées, faire un pas en avant pour que, à la rentrée prochaine, la technologie soit un point d'appui possible pour des bacheliers technologiques qui désirent faire des études universitaires qui leur ouvriront des professions intéressantes et valorisantes pour eux, mais aussi pour le pays.

Notre second objectif concerne la mise en place de nouvelles formations d'ingénieurs. M. le ministre d'Etat vient de souligner l'importance de ce dossier. Il s'agit en effet de doubler le flux d'ingénieurs diplômés, d'ici une quinzaine d'années. Nous devons passer de 14 000 à 28 000 ingénieurs par an pour le début du XXI^e siècle.

Quelles seraient les caractéristiques de ces nouvelles formations ? Je réponds ainsi à M. Giovannelli qui s'interrogeait sur leur nature.

Elles seront spécialisées dès le début. Ce sont des formations en cinq ans qui débiteront après le baccalauréat. Mais elles pourront être rejointes par des titulaires d'un D.U.T., voire d'un B.T.S. au départ de la troisième année.

Elles feront une large part - deux ans sur cinq - à la formation en entreprise parce que leur caractéristique de référence à la production implique évidemment qu'elles soient en rapport avec les conditions réelles de la production en entreprise.

Elles seront largement accessibles par la voie de la formation continue. M. Decomps citait dans son rapport le taux de 80 p. 100 issu au départ de la formation continue. Elles seront ouvertes ainsi aux techniciens supérieurs des entreprises ayant un minimum d'expérience professionnelle, trois à cinq ans. Chacun comprend l'importance pour des techniciens supérieurs d'avoir une perspective de carrière, une perspective de valorisation utile pour eux-mêmes, utile pour l'entreprise où ils exercent.

La mise en œuvre de cette réforme associera les universités et, en leur sein, bien sûr, les instituts universitaires de technologie, mais aussi les écoles d'ingénieurs et les partenaires professionnels.

Je voudrais dire à M. Saint-Ellier que ces ingénieurs ne seront pas totalement formés hors des grandes écoles puisque celles-ci pourront éventuellement proposer, en liaison avec les universités, des formules qui permettront d'aboutir à ce nouveau type de formation d'ingénieur. Elles ne sont pas exclues de la mise en place de cette réforme.

Je crois qu'il est très important de mettre en évidence que ces formations ne seront pas des formations au rabais ; elles seront au contraire de même niveau que celles qui existent. Elles seront différentes, mais elles ne seront pas inférieures, sauf à considérer que tout ce qui touche à la technologie, à la production est, par nature, inférieur. Dans ce domaine, je ferai observer à M. Saint-Ellier - si on peut lui transmettre ce message - que si l'on fait très souvent référence à la qualité des formations en Allemagne, c'est qu'on peut devenir ingénieur là-bas après des formations de trois ans ou de cinq ans. Mais c'est le même droit, c'est la même nature ! L'ingénieur qui est en rapport avec la production a la même qualité que celui qui a été formé dans le sein plus abstrait des formations universitaires. Il faut donc apprendre comment on peut, sur la base de la technologie telle qu'elle est enseignée, mais aussi telle qu'elle est pratiquée, devenir ingénieur.

Je terminerai mon propos en traitant le cas des musées dont l'éducation nationale a la responsabilité.

Je me suis attaché vis-à-vis de l'enseignement secondaire, comme vis-à-vis de l'enseignement supérieur, au développement de la culture technique. La culture technique contribue à construire l'avenir - les jeunes d'aujourd'hui y sont sensibles - mais elle doit aussi s'enrichir de la connaissance du passé, de son histoire. C'est pourquoi je me suis particulièrement attaché à la rénovation du musée national des techniques, du Conservatoire national des arts et métiers, qui est désormais inscrite dans le cadre de la politique des grands travaux. Au budget de 1990, 15 millions de francs sont prévus pour une première tranche de travaux qui seront réalisés dans les années qui viennent. Le nouveau musée devrait être ouvert pour le bicentenaire de la fondation du CNAM en 1994.

M. Roland Carraz. Excellente initiative !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Ce sera un point d'appui prestigieux pour développer une véritable culture technique. Par ailleurs, le CNAM, par son réseau national, par ses contacts internationaux, sera aussi un levier remarquable de promotion vers les nouvelles formations d'ingénieur dont je parlais à l'instant. Je crois qu'il est essentiel que la démarche de culture technique et la démarche de promotion sociale puissent se rencontrer. L'œuvre historique de promotion sociale, qui est celle du CNAM dans notre pays, doit être prolongée. C'est aussi, finalement, une façon de mettre notre enseignement supérieur à l'heure du monde moderne. Il importe, bien sûr, d'accueillir des étudiants. Il importe de leur donner une capacité de formation qui réponde aux besoins de la technique d'aujourd'hui. C'est aussi une dimension importante du budget de l'enseignement supérieur qui vous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Puis-je vous rappeler, mes chers collègues, que chaque question doit être posée par son auteur dans un délai de deux minutes.

Je vous demande de bien vouloir respecter ce temps.

Puis-je vous suggérer, messieurs les ministres, puisque le temps réservé au Gouvernement par la conférence des présidents est largement dépassé, de faire un effort de synthèse dans vos réponses ? Je vous en remercie.

Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le ministre d'Etat, répondant à une question que je vous posais l'an dernier sur la situation fort préoccupante des universités du Nord-Pas-de-Calais, vous avez affirmé que ces universités bénéficieraient d'un effort particulier et qu'elles seraient parmi les premières à passer des contrats d'établissements quadriennaux avec l'Etat.

Je vous donne acte qu'un effort a été fait dans ce sens.

La dernière rentrée universitaire montre cependant que l'effort accompli permet tout juste de faire face à l'accroissement massif des effectifs et qu'il demeure notablement insuffisant pour résorber l'énorme retard accumulé dans le passé. Ainsi, l'université des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois estime que ses besoins en postes d'enseignants-chercheurs pour la période 1990-1993 représentent à eux seuls 85 p. 100 des créations prévues pour l'ensemble des universités au titre de 1990.

L'université Charles-de-Gaulle, quant à elle, accueille 20 000 étudiants dans des locaux prévus pour 8 000 à 10 000 étudiants.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à maintenir et à accentuer le traitement inégalitaire positif auquel ces universités prétendent légitimement ?

Par ailleurs, les subventions prévues pour l'enseignement supérieur privé en 1990 ne s'accroissent que de 1,7 p. 100 quand l'ensemble des crédits de l'enseignement supérieur progresse de plus de 9 p. 100. Je pense, comme mon collègue et ami M. Yves Fréville, qu'il s'agit là d'une faute d'étourderie. Cependant, si elle n'était pas corrigée, elle aurait des conséquences désastreuses pour les universités catholiques et protestantes ainsi que pour les écoles d'ingénieurs pour la plupart regroupées dans la FESIC et le GEFIRN. Il manque au moins 13 millions de francs.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre d'Etat, que cette erreur sera rectifiée et que les subventions prévues pour l'enseignement supérieur privé seront bien augmentées du montant que je viens d'indiquer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je suis généralement prudent dans mes engagements, mais ensuite je m'efforce de les tenir. Je pense que c'est la condition pour crédibiliser une politique.

En effet, je m'étais engagé à faire un effort en faveur des universités du Nord-Pas-de-Calais, de la région lilloise. Cet effort a été fait et, malgré les difficultés de la rentrée, celle-ci n'a pas connu les problèmes aigus qui s'étaient posés l'année dernière.

Je vous confirme que j'entends bien, à la faveur du contrat pluriannuel avec ces universités, procéder à cette politique inégalitaire de rattrapage du retard des universités de certaines académies comme celle de Lille, et cette politique se poursuivra.

En ce qui concerne les subventions à l'enseignement supérieur privé, dont vous avez parlé après M. Fréville, je vous confirme ce que je viens de dire. Il n'existe pas dans l'enseignement supérieur de parité à proprement parler, mais il faut garder l'esprit des lois qui existent. Je vous l'ai dit, aux 2 millions de francs prévus s'ajouteront en fin de gestion des sommes plus importantes sur lesquelles je ne veux pas m'exprimer dès aujourd'hui...

M. Bruno Durieux. Dommage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... mais qui viendront corriger cette situation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le ministre d'Etat, je pose une question de René Couanau. Elle est relative à l'attribution de la prime de recherche et d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la politique de revalorisation de la condition enseignante, le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui prévoit la généralisation et le relèvement de 150 p. 100 de la prime de recherche et d'enseignement supérieur, qui passe ainsi de 2 500 francs à 5 950 francs.

C'est bien, mais, malheureusement, lorsqu'on se reporte au décret du 23 octobre 1989, relatif à l'attribution de cette prime, on se rend compte que ne peuvent en bénéficier que les enseignants accomplissant l'intégralité de leurs obligations statutaires de service et qui ne perçoivent aucune rémunération complémentaire au titre d'un cumul d'emplois. Cela modifie profondément le décret du 6 juillet 1957 qui prévoyait que le cumul d'un emploi était compatible avec l'attribution d'une prime de recherche à la condition que la rémunération accessoire ne dépasse pas 60 p. 100 de la rémunération principale. Je crains que les nouvelles dispositions ne privent de nombreux enseignants de cette prime.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre d'Etat, si vous avez l'intention d'assouplir les dispositions nouvelles d'attribution de cette prime revalorisée et généralisée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je crois que M. Couanau a mal interprété la modification réglementaire instituant la nouvelle prime d'enseignement supérieur et de recherche.

Seuls en sont exclus ceux qui cumulent deux emplois, comme les hospitalo-universitaires. Ils l'étaient déjà dans le régime antérieur. En revanche, quelle que soit l'importance de la rémunération secondaire autorisée par la réglementation sur les cumulés, c'est-à-dire moins de 100 p. 100, elle est compatible avec le versement de cette prime. Le nombre des bénéficiaires est donc, contrairement à ce que M. Couanau pensait, plus étendu que dans l'ancien régime.

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le ministre d'Etat, je vais vous poser une question que mon collègue Jean-Paul Virapoullé aurait souhaité vous poser, mais il a dû nous quitter, pour se rendre à la Réunion...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quelle réunion ? (*Sourires.*)

M. Bruno Durieux. L'île...

Plusieurs députés du groupe socialiste. A Lille ? (*Sourires.*)

M. Bruno Durieux. Dans son île !

Voici donc cette question :

« Lors de la discussion du projet de loi d'orientation scolaire, le jeudi 2 juin 1989, je vous avais interrogé, dit mon collègue M. Virapoullé, monsieur le ministre d'Etat, sur le projet de confier le préfinancement ainsi que la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales pour la construction de l'université de la Réunion.

« Compte tenu de l'enjeu de ce projet, vous m'aviez répondu qu'il était possible d'"avancer sur cette piste généreuse" qui bouscule certes les habitudes, tout en précisant que ma demande pourrait aboutir.

« Je dois malheureusement faire état du refus catégorique de M. le ministre délégué chargé du budget.

« En l'état, la situation dans laquelle se trouve l'université de la Réunion est donc plus que préoccupante.

« Les constructions programmées ne permettront pas en effet d'assurer la rentrée 1990 convenablement.

« Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, de me faire savoir quels moyens d'urgence vous êtes disposé à mettre en œuvre afin d'engager sans délai les premiers travaux et de définir en liaison avec l'université et les collectivités locales une solution d'ensemble au problème. »

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je regrette que M. Virapoullé ne soit pas là, parce que j'aurais eu plaisir à lui faire quelque compliment sur le travail fait par l'université de la Réunion.

S'agissant du point sur lequel M. Virapoullé m'avait à la fois interrogé et fait une proposition l'an passé ou au moment de la discussion de la loi d'orientation, il a eu, si j'ose dire, la réponse par un autre ministre, et je n'ai donc pas à y revenir.

Je voudrais préciser simplement à son intention qu'il est vrai que l'université de la Réunion connaît une croissance démographique rapide : elle aura près de 4 000 étudiants en 1990 et on en attend 5 000 en 1993. Elle a donc été retenue pour cette raison au titre de la première tranche de la politique contractuelle.

La négociation de ce contrat est en cours et la Réunion a fourni un excellent dossier. Dans le cadre de ce contrat, la plupart des filières nouvelles ont donc reçu un avis favorable et une diversification des filières de second cycle sera possible, notamment en physique, en informatique, en technologie mécanique et en sciences naturelles. En revanche sont écartées à ce stade l'idée de la création d'un département d'I.U.T. - que l'université n'a jamais demandé - et une antenne dans le sud de l'île. Il nous semble qu'il vaut mieux d'abord conforter l'université existante.

Enfin, l'université bénéficiera, dans le cadre du contrat de plan, de 137 millions pour des constructions et équipements, somme qui s'ajoute aux 16 millions pour la faculté de droit en 1988 et aux 4,4 millions du conseil général pour la faculté des sciences.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai noté avec intérêt votre volonté d'accentuer l'effort en faveur de l'aide aux étudiants.

D'abord, s'agissant des futurs prêts d'études aux étudiants, j'aimerais savoir quand le système pourra être mis en place. Sera-ce dès la prochaine rentrée universitaire ou plus tard ? Ensuite, ne serait-il pas possible de mettre en place un système similaire pour les stagiaires de la formation permanente, car, de plus en plus, des étudiants et des stagiaires de la formation permanente fréquenteront la même université. Il me semblerait normal que ces deux catégories puissent bénéficier à peu près des mêmes droits pour l'aide aux études.

Ma deuxième question concerne les bourses. Là aussi, j'ai noté l'effort qui a été fait, mais, d'une part, il convient de ne pas oublier qu'il n'y a que 16 p. 100 de boursiers parmi les étudiants et que, d'autre part, le montant d'une bourse est au maximum de 1 288 francs par mois suivant notre rapporteur, soit un niveau inférieur au R.M.I. actuel.

S'agissant des nouvelles bourses, premièrement, pourriez-vous en élever d'abord le montant ? Deuxièmement, leur gestion sera-t-elle enfin décentralisée ? Troisièmement, y aura-t-il, comme le suggère M. le rapporteur, une majoration de points lorsque le domicile de l'étudiant est situé à plus de 30 kilomètres de la ville universitaire la plus proche ? Actuellement, la majoration prévue est extrêmement faible, ce qui défavorise les étudiants qui viennent de villes où il n'y a pas d'université.

Dernière question, enfin, monsieur le ministre d'Etat...

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous ai donné la parole pour poser une question, et vous en avez déjà posé deux, à tiroirs !

M. François d'Aubert. C'est le même sujet, monsieur le président : les bourses et les prêts.

Ma dernière question a son importance. Pensez-vous qu'il serait possible de permettre à des boursiers de cumuler une bourse avec un salaire à mi-temps ? Je pense à la possibilité que pourraient avoir les étudiants de travailler dans les bibliothèques universitaires. J'y verrai un double avantage : améliorer les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires qui sont, de notoriété publique, plus réduits en France que dans beaucoup d'autres pays, et donner aux étudiants un revenu complémentaire de celui procuré par la bourse.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Heureusement que M. d'Aubert ne m'a pas posé une question sur l'ensemble de l'enseignement supérieur ! (Sourires.)

Quand ce système des prêts d'études sera-t-il mis en place ? Le sera-t-il à la rentrée 1990 ? Je ne peux pas vous répondre. Il faut d'abord que nous fassions le travail nécessaire. Je vous donnerai des informations ultérieurement.

Des bourses pour la formation permanente ? Ce n'est peut-être pas le dossier que je connais le mieux. Cela ne relève d'ailleurs pas de mon ministère, directement, bien que cette formation se fasse souvent dans les établissements de l'éducation nationale.

M. François d'Aubert. J'ai parlé de prêts !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais il me semble que les personnes qui reçoivent ces formations sont le plus souvent rémunérées par des entreprises.

Quant au montant des bourses, je rappelle qu'il a été relevé deux fois au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler.

Souhaitant que des assouplissements soient apportés à la réglementation sur les bourses, j'ai mis à l'étude l'institution de points supplémentaires dans les critères d'attribution des bourses en fonction de l'éloignement plus ou moins grand des étudiants du lieu de leurs études.

Enfin, il me semble raisonnable d'étudier dans le même cadre les problèmes posés par les règles qui interdisent le cumul d'une bourse et d'une rémunération de faible importance.

Voilà donc deux points sur lesquels nous devrions avancer.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons noté avec satisfaction l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur pour 1990.

Il reste cependant de nombreux problèmes spécifiques, et en particulier celui des investissements immobiliers dans les universités en pleine expansion. Je veux vous donner à ce sujet un exemple très concret.

Les Angevins ont découvert avec plaisir, après de longues années d'attente, les nouveaux bâtiments des deux facultés de droit et de lettres, financés par l'Etat, le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil général de Maine-et-Loire et la ville d'Angers, et que vous allez venir inaugurer très prochainement. Mais les Angevins savent aussi que ce bel ensemble immobilier, avant même son ouverture, se révèle trop petit, qu'il s'agisse de la capacité d'accueil de certaines salles ou du nombre de salles. Aussi, les étudiants et les enseignants vont devoir se contenter, pour de nombreux cours, des anciens locaux vétustes, voire insalubres. Cette situation pour le moins paradoxale révèle une programmation inadaptée qui ne tient pas compte de la spécificité de l'Anjou, région la plus jeune de France où la poussée démographique est très forte. Pour ne citer qu'un seul chiffre, cette rentrée a vu le nombre des inscriptions d'étudiants augmenter de 20 p. 100.

Il faudrait donc que la deuxième tranche de travaux de cet équipement démarre le plus vite possible et soit accompagnée d'une révision de la programmation et de la concrétisation d'autres projets d'équipement pour l'université d'Angers.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous répondre à nos inquiétudes en nous donnant des assurances sur l'avancement des négociations en cours pour le démarrage de la deuxième tranche des bâtiments des facultés de droit et de lettres et sur l'engagement de l'Etat dans des investissements où normalement les collectivités locales ne devraient pas avoir à intervenir. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je serai très heureux de venir à Angers inaugurer cet ensemble dont vous avez parlé.

M. Pierre Lequiller. C'est ça, nous payons et vous inaugurez !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est la décentralisation !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si vous deviez revenir au pouvoir - ce que je ne souhaite pas - vous en auriez des déplacements à faire compte tenu de ce que nous sommes en train de mettre en œuvre !

La première tranche de l'U.F.R. de droit de l'université d'Angers - 6 700 mètres carrés - a été livrée à la rentrée 1989. Cette opération a été cofinancée par l'Etat et les collectivités locales - ville, département et région - auxquelles il faut rendre hommage. Elle a représenté un investissement de 43,5 millions de francs. La deuxième tranche figure dans le contrat de plan Etat - région pour un montant de 40 millions de francs, dont la moitié est à la charge de l'Etat. Dès lors que le programme aura été approuvé, les études et les travaux pourront être financés en 1990 et 1991. L'ensemble de l'opération sera repris dans le contrat Etat - établissement qui sera signé très prochainement.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre d'Etat, l'objectif des 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat doit être accompagné d'un effort considérable pour accueillir des étudiants supplémentaires dans l'enseignement supérieur. Vous l'avez dit à plusieurs reprises tout au long de la journée.

L'une des solutions retenues pour faire face à cet afflux d'étudiants supplémentaires, c'est la création d'antennes délocalisées de premier cycle hors des villes universitaires dans des villes moyennes ou des chefs-lieux de département, par exemple.

Ces délocalisations présentent un triple intérêt. D'abord décongestionner les effectifs pléthoriques des premiers cycles des villes universitaires et ainsi améliorer les conditions de travail des professeurs et des étudiants. Ensuite, offrir à de jeunes bacheliers des établissements d'enseignement supérieur plus proches de leur domicile et contribuer ainsi à démocratiser l'accès à cet enseignement. Enfin, aider au développement économique et culturel des villes moyennes et à leur rayonnement en augmentant leur potentiel de formation.

Tout cela explique l'intérêt que manifestent les villes d'accueil, les départements et les régions pour ces délocalisations universitaires, intérêt concrétisé dans de nombreux contrats de plan Etat-région.

Dans son rapport, M. Fréville indique que le financement des investissements universitaires dans les contrats de plan s'établit en moyenne de la manière suivante : Etat, 50 p. 100, région, 25 p. 100, département et villes ensemble, 25 p. 100. Il est bon, je crois, de souligner que cette moyenne recouvre des disparités importantes. Elle correspond assez bien, par exemple, aux plans de financement des extensions sur place de locaux des universités de Rennes I et de Rennes II.

Par contre, toujours en Bretagne, pour prendre un exemple concret, la délocalisation envisagée des premiers cycles de Rennes à Saint-Brieuc sera financée pour l'essentiel par les collectivités territoriales, la ville et le conseil général apportant ensemble 54 p. 100 de la dépense totale, 87 p. 100 avec la participation de la région.

Si je cite cet exemple précis, c'est pour souligner que certaines collectivités vont accomplir pendant quatre ou cinq ans un effort exceptionnel pour faire face à des besoins eux-mêmes exceptionnels.

Mais pensez-vous qu'au-delà du X^e Plan il sera possible d'introduire plus de justice dans la répartition des charges entre les différentes collectivités car on imagine bien que l'effort devra tout de même être poursuivi, même s'il est d'une ampleur moins grande ?

A travers cette question financière, c'est le problème des relations entre enseignement supérieur et aménagement du territoire qui est posé.

S'agissant enfin des contenus, pouvez-vous nous donner l'assurance que ces premiers cycles délocalisés offriront bien, sur un même site, une diversité de disciplines, en droit, lettres et sciences, suffisamment large pour éviter les fausses vocations, celles d'étudiants qui s'orientent vers une filière pour l'unique raison qu'elle est seule à exister à proximité de leur domicile ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, s'il peut paraître nécessaire de prévoir de nouvelles implantations universitaires dans le premier cycle, sous forme d'antennes, ces créations doivent être organisées dans le cadre d'un partenariat entre universités, Etat et collectivités locales

et à travers des procédures claires : contrat Etat-région, Etat-établissement, schéma régional des formations et des implantations d'enseignement supérieur. C'est le cas, dans les Côtes-du-Nord, de l'antenne de Saint-Brieuc qui figure dans les opérations inscrites au contrat Etat-région et qui sera reprise dans les contrats avec les universités rennaises.

Il est clair que ces délocalisations représentent, de par la dispersion des sites, un surcoût, par rapport à une localisation sur le site même central de l'université, dans des domaines comme les frais de déplacement ou les postes administratifs. Il arrive - et je les en remercie profondément - que les collectivités locales concernées, dans un esprit de partenariat, mais aussi parce qu'elles ont intérêt à ces implantations, prennent en charge tout ou partie de ces surcoûts. La faible marge de manœuvre dans les créations d'emplois justifie, d'une certaine façon, cette situation.

Quant à l'élargissement de vos questions sur la diversité de ces premiers cycles et leur richesse, cela doit faire l'objet de discussions. Il faut que soit assuré aux étudiants de ces premiers cycles un minimum d'environnement de qualité : diversité d'un certain nombre de filières peut-être, mais aussi existence de bibliothèques, de locaux de recherche ou possibilité de mener des recherches avec l'université-mère, accueil et logement.

Il ne faut pas faire de la délocalisation pour la délocalisation. Nous voulons créer non pas des collèges universitaires, mais des antennes suffisamment diversifiées, généralement consacrées au premier cycle.

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question portera sur les poursuites d'études par les étudiants d'I.U.T.

En effet, nous constatons que de plus en plus d'entre eux - plus de 60 p. 100 dans un certain nombre de départements - poursuivent leurs études au-delà de l'I.U.T., soit par une année de spécialisation, soit en entrant dans une école d'ingénieurs, soit en s'orientant vers une maîtrise, souvent une maîtrise de sciences et technologie. Ces formations sont de plus en plus développées par les I.U.T. eux-mêmes, en liaison avec les entreprises du secteur, ou simplement avec les moyens d'enseignement de l'I.U.T.

Souhaitez-vous favoriser ce mouvement, qui correspond incontestablement à un besoin de notre économie en cadres de production de niveau « bac + 3 » ou « bac + 4 » ? En ce cas, comment comptez-vous favoriser, au sein des instituts universitaires de technologie, le développement de la recherche de manière que ces formations de second cycle s'appuient sur des laboratoires efficaces ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il est certain que la qualité de la formation dispensée par les I.U.T. correspond bien aux besoins exprimés par le marché de l'emploi. Le D.U.T. demeure un diplôme professionnel qui permet d'entrer directement dans la vie professionnelle d'une manière efficace. Il permet de former des techniciens supérieurs de qualité et il est tout à fait essentiel que les I.U.T. continuent d'accomplir cette mission pour laquelle ils ont été créés.

Mais vous posez le problème de la poursuite d'études, au-delà donc de cette mission qui est spécifiquement celle des I.U.T. D'ores et déjà, les titulaires d'un D.U.T. peuvent s'inscrire dans les filières universitaires longues. Les titulaires d'un D.U.T. des disciplines secondaires industrielles peuvent entrer dans les formations d'ingénieurs. Le recrutement s'opère par concours, c'est le cas des E.N.S.I., ou par sélection sur dossier avec ou non un entretien - c'est le cas des filières universitaires d'ingénieurs et d'une partie des écoles d'ingénieurs. Vous comprenez par là que la création d'un second cycle d'I.U.T. ne paraît pas la meilleure réponse, dans la mesure où, à ce moment-là, le premier cycle d'I.U.T. devient préparatoire, en quelque sorte, à un deuxième. Il importe donc que le deuxième cycle soit mis en place dans le cadre des universités auxquelles se rattachent les I.U.T.

Les nouvelles formations d'ingénieurs, telles qu'elles ont été annoncées par la communication que M. le ministre d'Etat et moi-même avons faite le 25 octobre dernier devant le conseil des ministres, ouvrent de nouvelles perspectives aux titulaires de D.U.T. et ce nouveau cursus, qui est prioritairement accessible par la voie de la formation continue,

doit permettre à des techniciens supérieurs, qui auraient au minimum trois années d'expérience professionnelle, de trouver une voie largement accessible de promotion professionnelle, mais cette filière leur est également ouverte en formation initiale. Les titulaires des D.U.T. pourront, en troisième année de cette formation, rejoindre cette filière qui est réellement une filière d'avenir. L'accueil favorable des entreprises et de tous les partenaires à l'intérieur de la commission présidée par M. Decomps est de bon augure pour ceux qui voudront s'engager dans cette direction.

Je voudrais souligner un autre point très important que j'ai déjà en partie évoqué tout à l'heure, à savoir le besoin de recrutement d'enseignants technologiques. La perspective de recrutement à partir de la licence de l'ensemble des enseignants de lycées professionnels et, bien évidemment, de lycées techniques, laisse penser qu'il faudra que des titulaires de D.U.T. puissent envisager de poursuivre des études vers la licence, voire vers la maîtrise, et vers la carrière d'enseignant. C'est aussi quelque chose qui doit être préparé. Il est possible d'entrer dans un cycle préparatoire au concours de recrutement de l'enseignement technique. C'est une voie de prolongement d'études pour les titulaires de D.U.T. qui est également très intéressante.

D'autres modes de poursuite des études sont organisés par l'Université, y compris sous la forme de formations complémentaires constituant en fait une troisième année d'I.U.T., en liaison avec des entreprises. Cela permet de donner aux intéressés une compétence plus précise dans un domaine particulier. Ce sont souvent des initiatives intéressantes que nous suivons de près et que nous essayons de diffuser.

Cela dit, je tiens à dissiper une confusion très souvent commise à propos de la directive européenne « bac + 3 ». Cette directive ne concerne que des professions réglementées, peu nombreuses et au surplus différentes selon les pays. Par conséquent, s'il faut réfléchir aux moyens d'arriver, pour ces professions, à un bon équilibre, il ne faut pas déstructurer à cette occasion la formation en deux ans dispensée par les I.U.T. C'est une formation de valeur, dont je confirme qu'elle peut déboucher sur des compléments d'études à l'intérieur de l'Université, voire d'écoles.

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre d'Etat, bien que le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Jean Giovannelli, et mon collègue et ami Roland Carraz l'aient déjà évoquée, j'avais pensé vous interroger sur la situation des ATOS et ITA.

J'ai reçu les personnels qui assurent le bon fonctionnement des universités nordistes. Ils étaient venus m'entretenir de leur situation et, au-delà des problèmes d'effectifs et de carrière, ils ont attiré mon attention sur la dualité des statuts qui les régissent. A ce jour, en effet, deux régimes différents existent et, malgré des fonctions équivalentes, les carrières ne sont pas les mêmes. Il apparaît donc, monsieur le ministre, nécessaire de résorber cette anomalie.

La volonté politique qui vous anime de rechercher une solution aux problèmes que rencontrent ces personnels est apparue dans votre propos tout à l'heure. Je vous en donne acte, et je n'insiste pas sur ce sujet.

En revanche, je souhaite évoquer à mon tour la situation particulière des universités de Lille et de Valenciennes. Par un curieux paradoxe, nous sommes confrontés, dans l'académie de Lille, à des difficultés d'accueil des étudiants, alors même que nous connaissons un déficit de 30 000 étudiants par rapport à la moyenne nationale. Que ce soit à Lille ou à Valenciennes, nos universités manquent de places. Il faut tout à la fois réaliser des délocalisations de premiers cycles - vous avez évoqué ce point en réponse à M. Didier Chéat - et accroître les capacités d'accueil des universités-mères. A cet égard, vous avez dégagé des moyens importants dans le cadre du contrat de Plan signé entre l'Etat et la région. Un programme d'urgence a été établi en liaison avec les présidents d'universités.

Je veux insister sur la nécessité de passer rapidement à l'exécution de ces projets. Vous comprendrez aisément, je pense, l'impatience qui est la mienne puisque, aujourd'hui, les étudiants descendent dans la rue pour réclamer des décisions qui sont déjà prises. La loi d'orientation permet de transférer aux universités les maîtrises d'ouvrages. Nous pouvons donc aller plus vite dans les opérations de construction tout en respectant les normes d'un travail sérieux et de

qualité. Encore ne faut-il pas perdre de temps dans le choix des opérations, les délégations de crédits et les recherches de cofinancements.

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous précisiez le calendrier de mise en œuvre de ces opérations.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'ai pleinement conscience des difficultés que rencontrent les universités de Lille et de Valenciennes pour faire face à l'accroissement du nombre des étudiants ainsi qu'aux retards en matière de construction et d'encadrement qui ont été accumulés depuis longtemps. J'en ai donné la preuve dès l'année dernière en commençant à corriger les déficits d'encadrement. Je poursuis cet effort cette année et il sera prolongé, naturellement, dans le cadre des contrats pluriannuels.

Il peut apparaître en outre nécessaire d'envisager la création d'une nouvelle université dans cette région. C'est pourquoi j'ai créé une mission composée de trois universitaires éminents. Elle examinera les diverses possibilités et proposera des choix qui, en liaison avec les collectivités locales et les universités, seront très soigneusement étudiées.

Quant à la nécessité d'aller vite et de préciser un calendrier, je me propose, si vous le voulez bien, de vous donner, par un contact direct, plus d'informations sur ce point.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, il y a un an exactement, lors du vote du budget, j'avais provoqué votre sainte colère - peut-être allez-vous m'interrompre et me dire que c'était une colère laïque - en évoquant les conditions d'inscription dans les universités au mois de juillet 1988. Vous nous aviez dit, à l'époque, que « les inscriptions s'étaient faites dans des conditions normales, sauf dans quelques universités parisiennes. » Vous ajoutiez même que, s'il y avait eu quelques problèmes, c'était à M. Monory et à M. Valade qu'il fallait s'en prendre, et pas à vous.

Malheureusement, cette année, votre optimisme a dû être heurté par la réalité, car nous avons constaté des files d'attente non seulement dans la région parisienne, mais également dans de nombreuses villes de province. Ainsi, vous savez que certaines filières fermaient dès le lendemain du début des inscriptions. Pour ne citer que des exemples significatifs, il était affiché « complet » en psychologie, A.E.S. et anglais à Lyon II ainsi qu'en sciences à Lyon I, après une journée d'inscription.

Mme Nicole Catala a donné des exemples pris dans la presse de toutes tendances. M. Carraz en a avancés lui aussi. Je citerai pour ma part M. Borgel, le président de l'UNEF-1.D. qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas un responsable d'un parti de l'opposition. Dans une interview, le 7 juillet dernier, il déclarait : « Habituellement, la situation n'était difficile qu'à Paris. Cette année, il y a eu des problèmes partout. On a vu se multiplier les préinscriptions, les tests pour les filières de langue, la sectorisation et la sélection géographique. Dans la région parisienne, on a de nouveau vu les gens dormir devant les facultés sous la pluie. Ce n'est pas normal ».

Monsieur le ministre d'Etat, après la mise en place du système Ravel il y a un an, vous semblez ne pas avoir vu le problème dans sa globalité et avoir négligé la province. Mes collègues et moi-même, et surtout tous ces jeunes qui n'ont pas trouvé de place dans l'enseignement supérieur, voudrions savoir quelle sera votre politique pour l'ensemble des universités et quelles sont les mesures concrètes que vous avez prises ou que vous allez prendre pour qu'il n'y ait plus, l'année prochaine, d'exclus des bancs des universités françaises.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, il n'y a pas d'exclus des bancs des universités françaises, puisque tous les étudiants, en tout cas tous ceux qui, n'ayant pu être inscrits directement par l'université où ils s'étaient présentés, se sont adressés au recteur, chancelier des univer-

sités, ou au vice-chancelier, ont pu obtenir une inscription, même s'ils n'ont pas tous trouvé place dans la filière et dans l'université de leur choix.

J'ai répondu par avance, m'adressant à M. Fréville, aux questions que vous posez. Naturellement, je ne trouve pas, moi non plus, la situation normale. Des filières - j'ai parlé des filières de communication et de certaines filières de langue - sont saturées et ne peuvent pas assurer des débouchés et des chances d'emploi à tous ceux qui s'y dirigent. Il faut donc informer les étudiants des conditions dans lesquelles ils effectueront leur scolarité, avec des taux de réussite et des chances de débouchés beaucoup plus faibles.

Un travail d'information, le développement des capacités d'accueil des universités, le fonctionnement plus complet du système Ravel, ce qui suppose que tous les étudiants s'y inscrivent et que soient levés certains obstacles techniques dus aux contraintes imposées jusqu'à maintenant par la CNIL - laquelle, je le précise, se rendant compte du caractère délicat du sujet, est prête à nous aider - accompagnés d'un travail sur le terrain mené conjointement par les recteurs d'académie et les présidents d'universités devraient permettre d'améliorer la situation l'année prochaine. Les créations de postes, l'amélioration des taux d'encadrement sont aussi de nature à faciliter les choses. C'est, je l'ai dit, un travail de longue haleine qui sera entrepris.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, lorsque vous avez annoncé il y a peu de temps l'ouverture d'une voie nouvelle pour l'accès à un titre d'ingénieur par la formation continue, vous avez expressément écarté l'idée de porter à trois ans la formation des élèves des I.U.T.

M. Chapuis vient d'évoquer le sujet. Je voudrais y revenir car, bien qu'il ait indiqué que le nombre de professions concernées était, selon lui, peu élevé, il me semble qu'on prive ainsi ces élèves - comme ceux, d'ailleurs, des sections de techniciens supérieurs et d'autres formations en deux ans - d'une possibilité de reconnaissance de leur diplôme dans le cadre européen, ce qui est pour eux un désavantage et peut constituer demain un handicap.

Nous avons déjà abordé cette question l'année dernière. Je comprends que l'on recule, en tout cas que l'on hésite, devant l'idée de créer une troisième année complète de formation. Mais pourquoi ne pas prévoir l'intégration, au cursus de ces étudiants, d'une année de stage dans une entreprise, en France ou à l'étranger, qui leur donnerait un diplôme acquis en trois ans et les mettrait à parité, sur le marché du travail européen, avec d'autres étudiants sortis des universités étrangères ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Madame le député, je crois que vous participez d'un travail de désinformation qui ne rend pas service à ceux que vous prétendez défendre.

M. Bruno Bourg-Broc. Mme Catala connaît bien le dossier !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Nous avons trouvé, en mai 1988, une directive européenne préparée dans l'année qui avait précédé, et il nous a fallu entre mai...

Mme Nicole Catala. Et décembre 1988 !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. ... et décembre 1988, étudier avec les autres pays européens les conditions dans lesquelles l'expérience professionnelle pourrait, d'ici à 1990, permettre de valider certaines de nos formations. Je trouve étonnant que vous veniez poser au gouvernement actuel des questions que celui auquel vous apparteniez n'avait pas su résoudre !

Mme Nicole Catala. Ces questions, je les avais déjà posées l'année dernière !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Il n'est pas honnête de laisser penser qu'il suffirait en quelque sorte d'ajouter une année supplémentaire pour que des formations qui sont, au demeurant, reconnues dans l'ensemble des pays d'Europe pour leur valeur deviennent brusquement l'occasion de travailler dans d'autres pays alors qu'elles ne le seraient pas autrement. Cela ne correspond pas à la réalité. La vérité est

que, pour un nombre limité de professions réglementées, des accords ont été conclus qui font référence à une formation « bac + 3 » ou - j'y insiste - à l'expérience professionnelle.

Aucun directeur ou président d'I.U.T. ne peut souhaiter que sa formation apparaisse comme dévalorisée par rapport à celles qui sont données dans d'autres pays européens. Il convient au contraire de réagir et de dire que nos formations de techniciens supérieurs en deux ans sont excellentes, même si, bien évidemment, elles doivent pouvoir être utilement complétées par des stages en entreprise, en France ou à l'étranger, stages qui permettront d'armer encore davantage les étudiants.

C'est, madame, un mauvais procès que vous faites au ministère de l'éducation nationale et, finalement, à cette excellente formation des I.U.T. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Catala. Je ne fais pas de procès, je pose une question, à laquelle on ne répond pas de façon courtoise !

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, la question que je dois vous poser émane en fait de M. Jean de Lipkowski qui, retenu dans sa circonscription, m'a demandé de bien vouloir le suppléer.

Comme vous le savez, M. de Lipkowski a créé à Royan un centre d'enseignement des langues étrangères par les méthodes audiovisuelles.

Ce centre, le CAREL, a acquis en vingt-cinq années d'existence une remarquable renommée internationale. La qualité de son enseignement reste inégalée, au point que chaque nouvelle session du CAREL accueille des étudiants appartenant à environ trente nationalités différentes qui viennent apprendre le français.

A ceux-ci s'ajoutent les nombreux Français venus étudier, par des stages qui vont de dix semaines à trois mois, une des langues étrangères que dispense le CAREL, c'est-à-dire, outre le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Comme vous le voyez, monsieur le ministre d'Etat, le centre enseigne donc quatre langues de la Communauté.

Le moment semble venu d'utiliser le support du CAREL de Royan pour créer autour de lui une véritable université européenne d'enseignement des langues de la Communauté.

Dans cet esprit, M. de Lipkowski vous demande de bien vouloir approcher nos partenaires de la Communauté pour demander à chacun de construire à Royan un pavillon d'enseignement pour deux cents étudiants environ, qui enseignerait sa langue nationale selon les méthodes éprouvées au CAREL. L'apport de la France serait constitué par l'actuel centre audiovisuel.

Nous marquerions ainsi, de manière spectaculaire, l'intérêt que nous portons à abattre les barrières des langues étrangères, en mettant en valeur une forme d'enseignement rapide où la France possède une avance pédagogique remarquable.

Des cours sur l'histoire des pays participants pourraient également être dispensés dans ce centre européen.

Notre collègue Jean de Lipkowski vous serait reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, des efforts que vous voudrez bien déployer auprès de nos partenaires européens pour les convaincre de participer à une telle entreprise.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le CAREL - le centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues - a été créé en 1972 à l'initiative de la municipalité de Royan avec une convention entre la ville et l'Université. Il a des activités de formation continue, d'enseignement des langues étrangères et du français et d'accueil des boursiers étrangers. Des moyens ont été mis à la disposition de l'université de Poitiers pour soutenir ces activités.

Le développement des activités de l'université de Poitiers liées à ce centre pourra s'insérer dans la négociation contractuelle qui sera engagée au cours de 1990, si l'université en fait un axe fort de son projet de développement.

Je suis heureux de donner ces brefs éléments d'information, par votre intermédiaire, à M. de Lipkowski qui, s'il souhaite que le ministère de l'éducation nationale seconde ses efforts en direction de la Communauté économique européenne, pourrait utilement, au-delà de cette question un peu

succincte et de la réponse également brève qu'elle appelle, venir me parler un peu plus longuement et directement de son projet.

M. Bruno Bourg-Broc. M. de Lipkowski ne manquera pas de le faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'imagine !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre d'Etat, ma question portait sur les instituts universitaires de formation des maîtres et sur l'avenir des personnels des autres formations existant, notamment, dans les écoles normales. Vous avez répondu à ces questions et, au terme de ce débat - en tout cas pour mon groupe, dont je suis le dernier intervenant - je tiens, avec la permission de M. le président, à faire part à l'Assemblée de l'appréciation que nous portons sur le projet de budget.

Avec une progression de 18 milliards de francs, ce budget porte incontestablement la marque du mouvement social. Mais, nous l'avons démontré, il est encore loin de répondre à l'immensité des besoins d'éducation. Nous maintenons ce jugement. Au regard des demandes qui s'expriment à travers le pays, des graves difficultés que les personnels subissent, votre budget, monsieur le ministre d'Etat, ne rompt pas vraiment avec l'austérité. S'il est en progression par rapport à celui de 1989, ce n'est pas pour autant un bon budget. Pour cette raison majeure, nous ne le voterons pas.

Nous vous avons aussi fait part de propositions précises pour faire des pas en avant dans le sens de la démocratisation de l'école, de l'amélioration des conditions de rémunération, de formation et de travail des personnels. Il s'en faut de beaucoup pour qu'elles aient été satisfaites.

Nous enregistrons toutefois l'engagement que vous avez pris en réponse à nos demandes réitérées « d'accroître de façon substantielle le nombre des boursiers et de revoir les conditions d'attribution des bourses en relevant leur taux et les plafonds de ressources qui y donnent droit ». Ainsi, pour la première fois depuis onze ans, de nouvelles familles pourront bénéficier de bourses revalorisées.

Nous considérons que l'aide sociale et la gratuité scolaire sont de plus en plus décisives pour conduire les jeunes au baccalauréat et au-delà.

Nous serons très attentifs à la mise en œuvre de l'engagement que nous avons obtenu.

Nous avons noté aussi que l'action des personnels A.T.O.S. a commencé à marquer quelques points. En réponse à nos demandes, vous avez annoncé des mesures spécifiques à hauteur de 25 millions de francs de dotations indemnitaires complémentaires, votre engagement d'aller au-delà, le doublement du volume de promotion pour certaines catégories d'agents.

Ces mesures sont encore très loin de répondre aux revendications des personnels, mais l'ouverture de discussions avec les syndicats, que vous avez annoncée, devra permettre impérativement de concrétiser de nouvelles mesures pour ces personnels si indispensables à la vie scolaire et universitaire.

Vous connaissez notre règle dans cette assemblée, monsieur le ministre d'Etat : nous tenons compte de tout pas en avant, aussi minime soit-il.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce budget. Ce n'est pas une approbation de votre politique. Non, votre budget n'est pas satisfaisant ! Nous sommes persuadés qu'il faudra faire beaucoup plus encore pour que notre service public ait les moyens de répondre à l'ambition que notre pays doit avoir pour l'éducation de la jeunesse.

M. Eric Raoult. Et la question ?

M. Jacques Brunhes. C'est le sens de la proposition que nous maintenons plus que jamais d'affecter 40 milliards de francs du surarmement nucléaire à l'éducation et à la recherche.

M. Eric Raoult. Et la question ?

M. Bruno Bourg-Broc. La question, c'était quoi ?

M. Jacques Brunhes. Vous n'avez pas écouté ma première phrase, messieurs !

M. Eric Raoult. C'est le surarmement nucléaire ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

M. Eric Raoult. Il n'y a pas de réponse ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Cambadellis.

M. Jean-Christophe Cambadellis. Monsieur le ministre d'Etat, si la condition étudiante n'est pas très bonne, la situation du logement universitaire est dramatique, tant il est vrai qu'il est difficile de rattraper l'imprévoyance des gouvernements des années soixante-dix.

Nous savons que 270 logements avaient été construits entre 1973 et 1987. Le mouvement n'a repris qu'en 1988 avec 720 logements, pour atteindre 1 500 en 1989. Nous constatons avec satisfaction que 2 000 logements sont prévus pour 1990. Mais votre effort n'est pas encore au niveau de la demande puisqu'il nous faudrait 10 000 logements. Alors, comment rattraper le retard ?

On remarque que certains CROUS se proposent de construire des résidences avec des entreprises comme les foyers Sonacotra. Ici et là, des services de logements privés se multiplient.

Ces initiatives, parfois critiquables, viennent combler un vide, qui est celui de la première inégalité étudiante, celle devant le logement : difficultés de se loger, loyers prohibitifs et, surtout, problème des cautions. Pourtant, pouvoir réfléchir, travailler, chercher dans des conditions décentes devrait être un droit pour tous.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous indiquer les mesures que vous comptez prendre en ce domaine ?

M. le président. La parole est M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, face à l'accroissement des effectifs, l'optimisation du recours à la procédure existante ne dispense pas d'une réflexion d'ensemble associant, pour aller plus loin, les principaux partenaires.

Le système actuel, qui a été institué par une loi du 18 juillet 1985, permet d'intégrer le logement des étudiants à la politique générale en faveur du logement social grâce à l'octroi de prêts locatifs aidés, P.L.A., et à l'ouverture aux étudiants du bénéfice de l'aide personnalisée au logement, l'A.P.L.

Ce mode de financement a connu une remarquable montée en puissance depuis trois ans. Pour 250 chambres par an en moyenne entre 1978 et 1987, on en compte 713 construites en 1988, 1 509 en 1989. Plus de 2 000 sont prévues en 1990. Mais le rendement de ce système doit pouvoir être amélioré encore grâce à une meilleure prise en compte de la spécificité de ces logements, dont la typologie est en cours de redéfinition, en liaison avec le ministère de l'équipement et du logement, et par l'utilisation des disponibilités foncières du ministère de l'éducation nationale.

Les opérations programmées ne sont pas à la hauteur des besoins, qui peuvent être estimés, compte tenu du rattrapage nécessaire, à environ 10 000 logements par an au cours des cinq années qui viennent.

Une réflexion est donc en cours au sein du ministère de l'éducation, à laquelle est associé le ministère de l'équipement et du logement, afin de lancer un programme ambitieux de construction de logements.

Un tel programme devrait, à mon sens, répondre aux impératifs suivants : s'intégrer à la politique d'aide aux étudiants dont nous avons parlé, être l'accompagnement naturel du développement universitaire et de l'aménagement des campus, recourir à des modalités de financement et de conduite d'opérations souples et diversifiées, faire appel au partenariat avec les collectivités locales intéressées.

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre d'Etat, vous vous êtes longuement exprimé cet après-midi sur la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres dans la discussion du budget de l'enseignement scolaire et vous avez à l'avance répondu à un certain nombre de points que je voulais évoquer.

Permettez-moi cependant, vu l'importance du dossier, de revenir sur deux ou trois aspects de cette question.

Concernant les modes de recrutement et les méthodes de formation, où plusieurs hypothèses sont encore avancées dans le rapport du recteur Bancel, vous avez annoncé votre intention de faire un certain nombre de propositions aux partenaires sociaux. Si je comprends bien, monsieur le ministre d'Etat, que vous ne puissiez pas aujourd'hui entrer dans le détail de ces propositions, êtes-vous en mesure de nous en préciser l'esprit ?

Par ailleurs, vous avez répondu tout à l'heure à certaines inquiétudes des professeurs d'école normale. Je n'y reviendrai donc pas, sauf pour vous demander si, là aussi, vous pouvez nous apporter quelques précisions sur la notion de noyau permanent dans les I.U.F.M.

Enfin, je serais heureux que vous puissiez nous indiquer le calendrier de la concertation que vous avez engagée pour déterminer la ou les académies qui, dès la rentrée prochaine, accueilleront à titre expérimental un I.U.F.M.

A toutes fins utiles, monsieur le ministre d'Etat, et pour faire progresser votre réflexion, vous me permettrez de profiter de l'occasion pour vous confirmer la candidature de la ville de Douai, forte de ses deux écoles normales, pour accueillir dès la rentrée 1990 le siège d'un I.U.F.M. Je ne doute pas que, sur ce plan-là, mon collègue Georges Hage,...

M. Georges Hage. Qui est natif de Douai ! (*Sourires.*)

M. Marc Dolez. ...ne m'apporte le même soutien que celui que je lui ai apporté tout à l'heure lorsqu'il déplorait l'absence d'antenne universitaire à Douai.

M. Eric Raoult. C'est l'union de la gauche !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, en ce qui concerne l'esprit des formations, j'ai indiqué tout à l'heure que, pour les I.U.F.M., on devait viser à la fois à une formation académique de qualité, qui sera dispensée par les universités, et, en même temps, dans les I.U.F.M., à une liaison étroite entre la formation de caractère théorique ou académique et la formation professionnelle, pour aboutir à cette professionnalisation globale dont je parlais tout à l'heure.

Les recrutements devront se faire à un niveau qui respecte les engagements, c'est-à-dire au niveau de la licence, dans un esprit d'égalité de dignité entre les différents corps d'enseignement, sans baisse, naturellement, du niveau de recrutement pour les corps d'enseignants, notamment du second degré.

La structure des I.U.F.M. comprend un noyau permanent, ce que j'appellerai un premier cercle de formateurs et un deuxième cercle.

Le noyau permanent - mais on le précisera mieux quand on mettra en place les premières expériences d'I.U.F.M. - doit être composé des hommes et des femmes qui constitueront l'équipe d'animation : le directeur, ses adjoints, qui auront vocation à s'engager pendant plusieurs années.

Le premier cercle sera composé d'enseignants et de formateurs, qui s'engageront sur des postes pendant deux ans ou trois ans. Cela pourra être des universitaires ou d'autres formateurs qui voudront, pendant une partie de leur carrière d'enseignant, se consacrer à ce travail de formation dans les I.U.F.M. sans que celui-ci constitue pour autant l'essentiel de leur activité d'enseignant.

Le deuxième cercle sera composé de formateurs - universitaires, inspecteurs généraux, inspecteurs pédagogiques régionaux, professeurs, instituteurs, psychologues, créateurs peut-être, spécialistes de telle ou telle discipline nouvelle non encore vraiment codifiée. Ils interviendront davantage sous forme de vacations, même si cela peut être une intervention importante.

De cette façon, nous permettrons aux personnels universitaires de s'impliquer vraiment dans les I.U.F.M. Certains peuvent ne pas vouloir s'engager dans un emploi pour deux ans, trois ou quatre ans. Par contre, beaucoup d'universitaires - et les I.U.F.M. seront des structures d'esprit universitaire - seront disposés à s'engager dans cette formation s'ils peuvent poursuivre dans le même temps leur activité de professeur ou de maître de conférence dans les universités.

Je ne peux aujourd'hui vous donner une date exacte sur le moment où nous aurons décidé des lieux d'implantation. Je dois connaître - et je le saurai sans doute assez prochainement - ce qu'est le sentiment des recteurs, ce qu'est aussi le

sentiment d'un certain nombre de présidents d'université, car c'est un peu sur la base du bénévolat... Excusez-moi ! Pas du « bénévolat » - je vais faire hurler M. Hage, ou plutôt je vais le réveiller ! - C'est sur la base du volontariat que j'envisage de faire ces choix, à condition que nous-mêmes, au ministère de l'éducation, nous pensions que sont réunies les conditions de réussite d'une première expérience.

M. Georges Hage. Comment pouvez-vous supposer que je dorme quand vous parlez de Douai ? (*Rires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous êtes cruel, monsieur Hage, car vous me prenez deux fois en faute ! (*Rires.*)

M. Georges Hage. Vérifiez vos lunettes, monsieur le ministre d'Etat ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Effectivement - et c'est mon mot de la fin - Douai et Lille sont déjà entrés dans une saine émulation à propos de ces I.U.F.M. Vous voyez pourquoi, d'autres candidatures pouvant être évoquées, il me faut rester prudent.

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Monsieur le ministre d'Etat, les efforts financiers, s'ils sont plus que nécessaires et aujourd'hui réalisés, ne sont pas suffisants pour répondre au formidable défi qui est posé aujourd'hui aux universités. Il convient aussi de mieux gérer ces crédits. Ce « mieux gérer » passe non pas par une régionalisation, comme je l'ai entendu, mais par une plus grande autonomie des universités et un rôle de l'Etat plus affirmé sur certains aspects mais moins omniprésent dans la gestion des établissements.

Des pas importants ont été faits à travers la démarche de contractualisation que vous avez engagée, le renforcement de l'évaluation ou des modifications mineures en apparence mais importantes sur le terrain, comme celle de la gestion des crédits de maintenance des locaux universitaires.

Il n'en demeure pas moins, vous le savez, que des progrès importants restent encore à réaliser dans les règles de gestion des universités si l'on veut redonner la confiance aux acteurs si on veut les motiver dans leur travail quotidien. Je ne vais pas évoquer tous les aspects de ce difficile problème, dont certains ont déjà été présentés. Mais que de tracasseries administratives pour circuler librement dans les universités européennes !

Pourquoi une gestion aussi centralisée des carrières des personnels ATOS ?

Pourquoi ne pas globaliser les masses financières des nouvelles primes des enseignants chercheurs et ne pas laisser aux universités la libre gestion de ce qui doit rester flexible et marginal dans les modes de rémunération ?

La multiplication des associations de la loi de 1901 révèle bien toutes les difficultés des universités par rapport aux règles de la comptabilité publique.

La nomination des enseignants, l'habilitation des diplômes ne dépendent-elles pas trop de groupes d'experts centralisés qui découragent l'initiative et parfois, dans certaines disciplines, imposent des schémas de pensée préjudiciables à la diversité de la recherche ou de l'enseignement ?

La tâche en ce domaine est immense et complexe, mais c'est aussi la rénovation du service public de l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles orientations nouvelles comptez-vous prendre en 1990 pour rénover dans son mode de fonctionnement, dans les modalités de recrutement de ses enseignants ce service public de l'enseignement supérieur, pour donner aux universités plus d'autonomie dans leur gestion ? Quelles initiatives et quelles expériences êtes-vous prêt à soutenir pour y contribuer progressivement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je partage votre état d'esprit, monsieur le député. Lors du colloque sur le financement des universités organisé par *Le Monde* au printemps dernier, j'ai évoqué ma conception de l'autonomie des universités : autonomie dans le cadre d'un service public maintenu, naturellement. Je sais que c'est aussi votre point de vue.

Or, depuis un an, nous avons fait des pas en avant dans cette direction, par exemple par la mise en place de la politique contractuelle globale, qui donne enfin aux universités les moyens d'une véritable gestion prévisionnelle à moyen terme et aussi par le desserrement de contraintes législatives ou réglementaires qui limitaient à l'excès la capacité d'initiative des établissements. Les universités peuvent désormais par exemple exercer la maîtrise d'ouvrage des constructions neuves, et de notables assouplissements ont été prévus concernant le cadre budgétaire, les déplacements et les missions que vous évoquez, ainsi que pour les nominations d'enseignants associés ou invités. De même, la révision en cours des procédures d'habilitation permettra, tout en conservant bien sûr la notion de diplômes nationaux, de faire progresser l'autonomie pédagogique et la diversité, sans renoncer à une cohérence nationale.

Vous avez fait, je crois, allusion au problème des recrutements.

Dans notre système de recrutement des enseignants-chercheurs, le Conseil national des universités ne peut siéger qu'au mois de juin parce qu'il faut laisser le temps aux commissions de spécialistes des universités de faire antérieurement leur travail de sélection et de choix des candidats, alors que les emplois sont désormais publiés en janvier. Ce qui a été une formidable progression dans la gestion. Or la charge du C.N.U. est croissante. Cette année, 4 000 emplois étaient offerts pour 12 000 candidats dont les dossiers sont examinés par deux rapporteurs. Le moindre incident - je le dis devant vous tous - peut compromettre un calendrier terriblement serré.

Or nous savons que les recrutements continueront à s'accroître dans les prochaines années pour atteindre des nombres très élevés du fait notamment des départs à la retraite. Sans modification des procédures de recrutement, nous ne tiendrons plus les calendriers à cause de ce changement d'échelle et du goulet d'étranglement inévitable que constitue cette procédure centralisée. Je serai donc conduit, monsieur le député, à faire très prochainement des propositions pour améliorer la procédure de recrutement et de promotion de nos enseignants-chercheurs.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre d'Etat, ma question portera sur la situation universitaire dans le département de la Seine-Saint-Denis, plus particulièrement sur les difficultés des universités de Paris VIII et de Paris XIII, toutes deux localisées sur ce département, respectivement à Saint-Denis et à Villetaneuse. Ma question portera également sur les projets universitaires, notamment quant à l'implantation d'I.U.T. dans le périmètre de l'arrondissement du Raincy.

Les deux universités de Seine-Saint-Denis sont en crise, monsieur le secrétaire d'Etat.

Paris VIII-Saint-Denis, avec ses 19 000 étudiants pour seulement 7 000 places, risque de voir tripler son seuil d'accueil durant cette année.

Le rêve Paris VIII d'hier est devenu une réalité universitaire départementale et régionale. Mais, aujourd'hui, Paris VIII-Saint-Denis s'étouffe, malgré toute la bonne volonté de sa présidente, Mme Francine Demichel.

Cette université fonctionne dans des conditions très difficiles : manque de salles, locaux dégradés et vétustes, nombre d'enseignants insuffisant.

Paris VIII, faculté expérimentale depuis plusieurs années, nécessite un agrandissement de ses locaux et donc une extension sur place, sur son site. Les collectivités locales et territoriales concernées ont fait des propositions de mises à disposition de surfaces qu'il conviendrait d'étudier attentivement.

Mais Paris VIII n'est pas la seule université à connaître des difficultés, monsieur le ministre d'Etat. Il en est de même à Paris XIII-Villetaneuse. Les médias se sont récemment fait l'écho de l'implantation d'un chapiteau pour accueillir les étudiants. Ce Barnum universitaire doit rester en place jusqu'à la mi-décembre en attendant la réparation d'un amphithéâtre, alors même qu'il serait nécessaire, en fait, d'en construire deux ou trois.

Paris XIII réclame aussi une extension de ses locaux. Les projets d'implantation par antennes sur Argenteuil, Epinay ou Le Tremblay doivent être discutés car le développement sur place est souhaité par tous les élus.

Paris XIII s'asphyxie peu à peu. Et pourtant, monsieur le ministre d'Etat, le chef de l'Etat avait fait des promesses très précises aux enseignants et aux étudiants lors de sa visite électorale d'avril 1988, visite pour laquelle il était d'ailleurs accompagné d'une jeune responsable étudiante apolitique de ce centre universitaire !

L'agrandissement de Paris VIII et Paris XIII semble recevoir votre accord de principe. Pouvez-vous donc m'indiquer un échéancier précis, monsieur le ministre d'Etat ?

Dernier volet de cette situation universitaire : les projets d'implantation d'I.U.T. localisés dans l'est de la Seine-Saint-Denis et plus particulièrement dans l'arrondissement du Raincy. Le dossier le plus avancé est proposé par la municipalité d'Aulnay-sous-Bois, animée par mon ami Jean-Claude Abrioux, et par les municipalités environnantes. Cet I.U.T. décentralisé est tourné vers les industries de haute technologie, notamment vers la bureautique, dans ce pôle économique de progrès qu'est devenu le secteur d'activité d'Aulnay - Villepinte - Tremblay aux abords de Roissy - Charles-de-Gaulle où de très nombreuses entreprises voient le jour. Les élus de cette ville ont saisi récemment le représentant de l'Etat dans l'arrondissement ainsi que le président du conseil général pour lui proposer de mettre à disposition un terrain dans le parc du Sausset.

Le second projet, monsieur le ministre d'Etat, serait localisé sur le site Livry-Gargan - Sevran, dans le secteur de la Poudrerie, et permettrait de développer des enseignements orientés vers le tourisme dans un I.U.T. spécialisé qui serait donc situé sur l'axe Roissy - Marne-la-Vallée.

M. le président. Monsieur Raoult, il faut conclure !

M. Eric Raoult. Je termine, monsieur le président.

Quelles sont, monsieur le ministre d'Etat, vos positions sur ces deux projets d'I.U.T. ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il est difficile de répondre à brûle-pourpoint à des questions aussi précises. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il me paraît souhaitable, quand des questions très précises sont posées sur des problèmes locaux, que l'on en informe le ministre de façon qu'il puisse travailler et réfléchir sur celles-ci avec son cabinet et ses services afin d'apporter des réponses utiles aux députés.

Par ailleurs, je constate - mais je n'en fais pas reproche à M. Raoult car je connais les contraintes de chacun - que ce n'est pas par un dialogue direct que l'on peut régler ce type de problème.

Enfin, il faut tout de même savoir que les dossiers très précis d'installation de tel ou tel département d'I.U.T., dans le cadre d'ailleurs d'un schéma d'implantation ou de développement des départements d'I.U.T., ne peuvent pas être traités par le biais d'interpellations à l'Assemblée.

Ces dossiers doivent être présentés par les universités et, éventuellement, défendus par les élus, avec lesquels mon cabinet peut en discuter. Ils doivent être présentés et instruits à l'échelon de mon ministère. Il faut tout de même un peu de méthode !

En ce qui concerne ce chapiteau à Villetaneuse, je voudrais que vous sachiez tout de même que si celui-ci a été installé, c'est parce qu'un amphithéâtre n'avait pas été construit à temps.

M. Eric Raoult. Je l'ai dit, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Soit, mais je le précise à nouveau. On a beaucoup parlé de ce chapiteau, comme si c'était, en fait, le ministère de l'éducation nationale qui construisait les amphithéâtres. En vérité, ce sont les entreprises constructrices qui n'ont pas répondu à temps à leurs obligations et ce sont elles qui sont responsables de cet état de fait et non l'Etat, lequel ne construit pas directement !

Bien entendu, je considère que le président de l'université de Villetaneuse a bien fait de mettre provisoirement ces étudiants sous un chapiteau plutôt que de les laisser dans la rue.

Globalement, les implantations universitaires en Ile-de-France relèvent d'une problématique particulière car le nombre des étudiants y est considérable : 30 p. 100 des étudiants français, ce qui est énorme !

Un processus de réexamen du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de cette région est engagé et doit donner sa place à l'enseignement supérieur. Les grandes lignes de notre réflexion dans ce domaine sont les suivantes : réhabilitation des universités de Paris-centre et promotion d'un nouveau site universitaire permettant une certaine extension et facilitant la restructuration d'un certain nombre d'universités parisiennes actuellement éclatées ; mise en place de nouveaux centres universitaires dans les villes nouvelles avec en perspective la création de nouvelles universités - il a paru, à cet égard, opportun de faire parraïner ces nouveaux ensembles par les grandes universités parisiennes, ce qui permettra à leur développement d'être programmé en même temps que celui des universités-mères - ; enfin, développement des universités de la couronne : Nanterre, Orsay, Saint-Denis, Villiers-la-Jeune et Créteil.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne la recherche universitaire.

Comme l'a souligné l'excellent rapport de M. Fréville, les autorisations de programme en ce domaine augmentent de 5 p. 100. Néanmoins cette augmentation est inférieure à celle des mêmes crédits du C.N.R.S. ou à celle du budget civil de recherche et de développement. En revanche, les crédits de paiement, eux, sont en chute libre en francs courants : moins 7,5 p. 100, selon M. Fréville.

On nous dit que c'est parce que les crédits antérieurs n'ont pas tous été consommés. Il me semble que ce n'est que partiellement vrai et que l'ensemble des crédits de la recherche universitaire sont, en fait, sacrifiés sur l'autel de la priorité gouvernementale en faveur de la recherche appliquée, laquelle se fait au préjudice de la recherche fondamentale.

Or la liaison enseignement supérieur-recherche nous semble essentielle à la qualité de l'enseignement supérieur. Il ne faut pas que la nécessité d'accueillir à l'Université le nombre croissant des bacheliers se fasse au détriment de la qualité, notamment de la recherche.

Que proposez-vous, monsieur le ministre d'Etat, pour rattraper cette erreur de parcours ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je me suis efforcé de répondre tout à l'heure de façon aussi pertinente que possible à l'excellente analyse, disiez-vous, du rapporteur M. Fréville. Je vous renvoie donc à cette réponse, surtout à cette heure de la nuit.

Cela dit, je tiens à vous déromper. La philosophie, l'approche qui est la mienne du développement de la recherche universitaire ne consiste certainement pas à favoriser exclusivement la recherche appliquée au dépens de la recherche fondamentale. Le Président de la République s'est d'ailleurs exprimé très clairement sur notre politique dans ce domaine à l'occasion du cinquantième anniversaire du C.N.R.S. Je pense, moi aussi, que la recherche fondamentale est décisive et que l'articulation entre celle-ci, la recherche-développement et la recherche appliquée doit continuer à guider notre action.

M. le président. Nous terminons maintenant les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais appeler votre attention sur l'injustice qui frappe certains fonctionnaires de catégorie B, engagés dans la préparation d'une thèse de doctorat et qui souhaitent accéder aux corps des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Aux termes du décret n° 88-654 du 7 mai 1988, seuls les fonctionnaires de catégorie A peuvent postuler à de tels emplois. Or certains fonctionnaires de catégorie B, tout en exerçant leur métier, ont poursuivi leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme de troisième cycle. Ils devraient donc pouvoir bénéficier de la possibilité d'enseigner dans le supérieur.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de modifier le décret susmentionné afin de récompenser les mérites de ces fonctionnaires qui ont démontré leur sens de l'effort et leur goût pour la recherche ?

Par ailleurs, l'un de mes collègues du groupe de l'U.D.C. vous a interrogé à propos de la prime de recherche et d'enseignement ainsi que de la prime d'enseignement supérieur

instituées par les décrets et arrêtés parus au *Journal officiel* du 24 octobre 1989. Ces décrets étant susceptibles d'interprétation, pourriez-vous nous fournir des indications complémentaires à ce sujet, notamment la liste des personnels précisément visés par ce texte ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, un décret du 7 mai 1988 avait permis aux établissements d'enseignement supérieur de recruter des attachés temporaires d'enseignement et de recherche parmi les fonctionnaires titulaires d'un doctorat ou d'un titre équivalent, y compris des enseignants étrangers.

Par un décret du 30 octobre dernier - nous sommes aujourd'hui le 4 novembre et vous êtes donc tout à fait excusable de ne pas connaître cette décision toute récente -, je viens d'élargir notablement les possibilités de recrutement de ces personnels afin de répondre aux besoins des universités.

Cette possibilité est donc désormais ouverte aux fonctionnaires stagiaires, aux moniteurs après le doctorat, aux étudiants en fin de thèse et aux titulaires du doctorat ou de l'habilitation. La durée de la formation est limitée à un an renouvelable pour permettre la présentation d'un concours de maître de conférence.

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Cambadélis.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Monsieur le ministre d'Etat, l'Observatoire de la vie étudiante dont la création fut annoncée au printemps dernier est aujourd'hui à même de participer à la modernisation de l'enseignement supérieur.

Consacré par la loi d'orientation, doté de crédits budgétaires, cet organisme a vocation de s'informer de tous les aspects de la vie étudiante : logement, bourses, santé, loisirs, etc. Par conséquent, l'Observatoire devra jouer, selon nous, un rôle central dans l'élaboration de la charte-cadre du statut social de l'étudiant que vous avez évoquée à Montpellier récemment.

Quelles missions précises comptez-vous confier à l'Observatoire de la vie étudiante afin que l'année 1990, que nous souhaitons avec vous être celle des étudiants, voie naître les premières initiatives, notamment avant la prochaine rentrée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les missions de cet observatoire sont fixées de façon précise dans l'arrêté qui a procédé à sa constitution.

Le président Trocmé, que j'ai choisi pour présider l'Observatoire de la vie étudiante, réunira d'ailleurs son conseil dans quelques jours et celui-ci élaborera son programme de travail pour l'année 1990. Il appartient à l'Observatoire de choisir les thèmes qu'il souhaitera approfondir et, si j'osais, je lui suggérerais volontiers de se pencher tout de suite sur la notion de coût moyen de la formation, car nous en aurons besoin pour avancer rapidement sur le dossier des prêts, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure.

M. le président. M. Gambier ayant jumelé ses deux questions et M. Guyard ayant renoncé à poser sa dernière question, nous en avons donc terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, Enseignements scolaire et supérieur ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 7 764 564 318 francs ;

« Titre IV : 2 584 169 479 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 864 110 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 219 865 000 francs. »

« Autorisations de programme : 2 498 700 000 francs ;
« Crédits de paiement : 2 075 855 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	544
Majorité absolue	273
Pour l'adoption	278
Contre	266

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 71.

Après l'article 71

M. le président. M. Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a présenté un amendement, n° 56, ainsi rédigé :

« Après l'article 71, insérer l'article suivant :

« I. - Les collectivités territoriales bénéficient du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des dépenses et subventions d'investissement relatives à la construction, à la reconstruction, à l'extension et aux grosses réparations des établissements publics d'enseignement supérieur.

« II. - Le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est majoré à due concurrence.

« III. - Les dispositions du paragraphe précédent sont compensées par une majoration, à due concurrence, de la taxe prévue aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

- La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis. Cet amendement tend à permettre aux collectivités territoriales de bénéficier du fonds de compensation de la T.V.A. pour les dépenses relatives aux établissements d'enseignement supérieur, notamment aux universités, afin de rendre possible dans les faits le transfert par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage et ainsi d'accélérer les procédures de construction de l'enseignement supérieur.

Le coût de la mesure sera, dans la pratique, nul, puisque les collectivités territoriales n'accepteront d'assurer la maîtrise d'ouvrage que si l'opération est, pour elles, neutre sur le plan de la T.V.A.

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial, pour donner l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, dont la recevabilité est certaine. A titre personnel, j'y suis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Comme cet après-midi sur l'amendement de M. Derosier, je suis conduit, sans me prononcer sur le fond ici même, à demander la réserve de l'amendement n° 56. Le ministre délégué, chargé du budget, exposera lui-même, à la fin de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances, la position du Gouvernement.

M. le président. La réserve est de droit.

L'amendement n° 56 est donc réservé.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, concernant l'enseignement supérieur.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 977, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 6 novembre 1989, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Commerce extérieur :

Annexe n° 5. - M. Edmond Hervé, rapporteur spécial ; avis n° 922, tome VII, de Mme Louise Moreau, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 925, tome II, de M. Francis Saint-Ellier, au nom de la commission de la production et des échanges.

Défense :

Annexe n° 38. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 922, tome XI, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 923, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome IV. - Espace et forces nucléaires, de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome V. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Guy Branger ; tome VI. - Personnels de la défense, de M. Jean Gatel ; tome VII. - Forces terrestres, de M. François Fillon ; tome VIII. - Marine, de M. Joseph Gourmelon ; tome IX. - Air, de M. Jean Briane ; tome X. - Gendarmerie, de M. Georges Lemoine.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le samedi 4 novembre 1989, à une heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa deuxième séance du 3 novembre 1989, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Valéry Giscard d'Estaing, député de la troisième circonscription du Puy-de-Dôme.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 4 novembre 1989)

GRUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
(78 membres au lieu de 79)

Supprimer le nom de M. Valéry Giscard d'Estaing.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du vendredi 3 novembre 1989

SCRUTIN (N° 201)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1990
(budget de l'éducation nationale, enseignement scolaire et enseignement supérieur : interventions publiques).

Nombre de votants 570
Nombre de suffrages exprimés 544
Majorité absolue 273

Pour l'adoption 278
Contre 266

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Pour : 271.

Non-votant : 1. - M. Alain Le Vern.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (88) :

Contre : 87.

Excusé : 1. - M. Pierre Merli.

Groupe U.D.C. (41) :

Contre : 40.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Paul Virapoullé.

Groupe communiste (28) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-votant : 1. - M. Jacques Rimbault.

Non-inscrits (16) :

Pour : 7. - MM. Michel Cartelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Bernard Tapie, Emile Vernaudon et Aloyse Warhauser.

Contre : 8. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Mme Yann Plat, MM. Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiliter et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Elie Hoarau.

Ont voté pour

MM.		
Maurice	Jean-Pierre Baumler	Umberto Battist
Adevah-Peuf	Jean-Pierre Balduyck	Jean Beauflis
Jean-Marie Aïalze	Jean-Pierre Ballgand	Guy Béche
Mme Jacqueline	Gérard Bapt	Jacques Becq
Alquier	Régis Baralla	Roland Be'x
Jean Aoclant	Claude Barande	André Bellon
Robert Anselin	Bernard Bardin	Jean-Michel Be'orgey
Henri d'Att'io	Alain Barras	Serge Beltrame
Jean Auroux	Claude Bartolone	Georges Benedetti
Jean-Yves Autealer	Philippe Bassinet	Jean-Pierre Bequet
Jean-Marc Ayrault	Christian Bataille	Michel Bérégovoy
Jean-Paul Bachy	Jean-Claude Bateau	Pierre Bernard

Michel Berson	Freddy
André Billardon	Deschaux-Beaume
Bernard Bioulac	Jean-Claude Dessain
Jean-Claude Blin	Michel Destot
Jean-Marie Bockel	Paul Dhaille
Jean-Claude Bnis	Mme Marie-Madeleine
Gilbert Bonnemaison	Dieulangard
Alain Bonnet	Michel Dinet
Augustin Bonrepaux	Marc Dolez
André Borel	Yves Dollo
Mme Huguette	René Dosièrè
Bouchardeau	Raymond Douyère
Jean-Michel	Julien Dray
Boucheron	René Drouin
(Charente)	Claude Ducert
Jean-Michel	Pierre Ducout
Boucheron	Jean-Louis Dumont
(Ille-et-Vilaine)	Dominique Dupilet
Jean-Claude Boulard	Yves Durand
Jean-Pierre Bouquet	Jean-Paul Durieux
Pierre Bourguignon	Paul Duvalèix
Jean-Pierre Braine	Mme Janine Ecochard
Pierre Brana	Henri Emmanuelli
Mme Frédérique	Pierre Esteve
Bredin	Laurer Fabius
Maurice Briand	Albert Facon
Alain Brune	Jacques Fleury
Mme Denise Cacheux	Jacques Floch
Jean-Paul Calloud	Pierre Forgues
Alain Calmar	Raymond Forné
Jean-Marie Cambacérés	Alain Fort
Jean-Christophe	Jean-Pierre Fourré
Cambadelis	Michel Françaix
Jacques Cambolive	Georges Frèche
André Capet	Michel Fromet
Roland Carraz	Claude Gaits
Michel Cartelet	Claude Galametz
Bernard Carton	Bertrand Gallet
Elie Castor	Dominique Gambier
Laurent Cathala	Pierre Garmendia
Bernard Cauvin	Marcel Garrauste
René Cazenave	Kamillo Gata
Aimé Césaire	Jean-Yves Gateaud
Guy Chanfrault	Jean Gatel
Jean-Paul Chanteguet	Claude Germon
Bernard Charles	Jean Giovannelli
Marcel Charmant	Joseph Gourmelon
Michel Charzat	Hubert Gozè
Guy-Michel Chauveau	Gérard Gouzes
Daniel Chevallier	Léo Grézard
Didier Chouat	Jean Guigné
André Clerf	Jacques Guyard
Michel Coffineau	Charles Heru
François Coicombet	Edmond Hervé
Georges Colin	Pierre Hlard
Michel Crépeau	François Hollande
Mme Martine David	Roland Huguet
Jean Pierre	Jacques Huyghues
Defontaine	des Etages
Marcel Dehoux	Gérard Istace
Jean-François	Mme Marie Jacq
Delahais	Frédéric Jalton
André Delattre	Jean-Pierre Joseph
André Delchède	Noël Joséphe
Jacques Delhy	Charles Josselin
Albert Denvers	Alain Journet
Bernard Derosier	Jean-Pierre Kuchelda

André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidl
François Lonclè
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dugué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malry
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Merroz
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjaloa
Gabriel Montchamont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral

Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peysoanet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravler
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix

Roger Riachet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Séjoliène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Siere

Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergeris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellio
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Georges Mesmin
Philippe Mestre

Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paecou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Tanafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phllibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzler

Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seillinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Paul-Louis Tenallion
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Velleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.
Mme Michèle
Alliot-Marie
Edmond Alphandéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthoin
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Bizarraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Bisane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallie
Robert Cazalet
Richard Cazeaux

Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavannes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Coïntat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couannu
Alain Cousia
Yves Couvresin
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jean-Marie Duillet
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Jean-Pierre DeSalandé
Francis Deiatre
Jean-Marie Demunge
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devédjian
Claude Dhinnia
Willy Dinéglio
Eric Dollgé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand

Bruno Durioux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Févre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Goaduff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnat
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François
Grusseumeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Huanault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquat

Se sont abstenus volontairement

MM.
Gustave Ansart
François Asensi
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
André Duroméa
Jean-Claude Gaysset
Pierre Goldberg

Roger Gouhier
Georges Hage
Guy Hermier
Mme Maguette
Jacquaint
André Lajoine
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard

Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Moutdargent
Frnest Moutoussamy
Louis Pierra
Jean Tardito
Fabien Thiémé
Théo Vial-Massat
Jean-Paul Virapoullé.

N'ont pas pris part au vote

MM. Elie Hoarau, Alain Le Vern et Jacques Rimbault.

Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre Merli.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Alexis Pota, porté comme ayant voté « contre », et M. Alain Le Vern, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Jacques Rimbault, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
03	Table compte rendu.....	52	96	
33	Table questions.....	52	95	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
05	Table compte rendu.....	52	81	
35	Table questions.....	32	52	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
00	Un an.....	570	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs séances.)

